Nations Unies

S/PV.7183



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7183e séance

Mardi 27 mai 2014, à 15 heures

New York

Président :	M. Oh Joon	(République de Corée)
Membres :	Argentine	Mme Perceval
	Australie	Mme King
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Lamek
	Jordanie	Le prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein
	Lituanie	Mme Murmokaitė
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	M. Laro
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Tatham
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Tchad	M. Cherif

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2014/305)

14-40919 (F)









La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2014/305)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Serbie à participer à la présente séance.

Je prie le fonctionnaire du protocole d'escorter S. E. M. Tomislav Nikolić, Président de la République de Serbie, à la table du Conseil.

M. Tomislav Nikolić, Président de la République de Serbie, est escorté à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. le Président Nikolić.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Farid Zarif, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite Mme Atifete Jahjaga à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Je tiens à attirer l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/305, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Je donne maintenant la parole à M. Zarif.

M. Zarif (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à exprimer ma solidarité avec les populations et les autorités de Serbie, de Bosnie-Herzégovine et de Croatie, qui sont confrontées à une catastrophe naturelle sans précédent provoquée par d'immenses inondations. Je tiens aussi à faire part de mes condoléances les plus sincères à tous ceux qui ont perdu des membres chers de leur famille, des amis et des collègues à la suite de cette tragédie. J'espère que les opérations de secours et l'assistance actuelles, dont les efforts déployés par l'ONU, permettront d'alléger leurs souffrances.

J'en viens maintenant aux faits nouveaux survenus au Kosovo et aux relations entre Belgrade et Pristina. Il convient de noter que les deux parties ont montré qu'elles restent attachées au dialogue politique facilité par l'Union européenne. Au cours de la période considérée, le rythme de mise en œuvre des accords historiques conclus l'année dernière a été quelque peu ralenti par les élections parlementaires anticipées en Serbie et par les préparatifs des prochaines élections législatives anticipées au Kosovo. Je félicite la Serbie pour la bonne conduite des élections du 16 mars et pour la formation d'un nouveau gouvernement, le 27 avril, avec à sa tête le Premier Ministre, Aleksandar Vučić.

L'Assemblée du Kosovo, qui s'est réunie en session extraordinaire le 7 mai, a décidé de se dissoudre en votant à la majorité de plus des deux tiers de ses membres, notamment une majorité de représentants des Serbes du Kosovo et des autres communautés minoritaires. L'élection des nouveaux membres de l'Assemblée du Kosovo aura lieu le 8 juin, dans moins de deux semaines. La campagne électorale commencera demain, 28 mai. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe fournira une assistance technique dans le cadre des préparatifs et de la conduite des élections. L'Union européenne déploiera une mission d'observation électorale. Je saisis cette occasion pour appeler tous les résidents du Kosovo, en particulier les membres de la communauté serbe du Kosovo, à prendre part à ces élections pour exercer leur droit de vote.

En dépit du rythme un peu plus lent de mise en œuvre du premier Accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations, conclu le 19 avril 2013, les parties ont réduit l'écart entre leurs positions, notamment en ce qui concerne l'organisation et les effectifs des tribunaux du nord du Kosovo. Les capacités opérationnelles de la police du Kosovo dans le nord du territoire sont un autre indicateur de progrès. Le nombre total d'anciens agents du Ministère serbe de l'intérieur intégrés à la police du Kosovo en vertu de l'Accord du 19 avril s'élève maintenant à 284. D'autres éléments continuent de faire l'objet de délibérations entre des représentants et experts techniques des deux parties. Il est à espérer qu'une fois que le processus électoral à venir au Kosovo sera achevé et que le nouveau Gouvernement sera en place, le dialogue reprendra au plus vite, et qu'une question en suspens cruciale – à savoir la mise en place de la future association/communauté de municipalités

serbes du Kosovo – sera réglée rapidement, de même que d'autres questions de préoccupation et d'intérêt communs.

Les institutions kosovares ont pris des décisions importantes depuis mon dernier exposé. Le 22 avril, l'Assemblée du Kosovo a ratifié l'échange de lettres entre les autorités kosovares et l'Union européenne aux fins de la prorogation du mandat de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) jusqu'au 15 juin 2016 et de la création d'un tribunal spécial pour faire la lumière sur les allégations contenues dans le rapport sur le traitement inhumain de personnes et le trafic d'organes humains au Kosovo établi par le Conseil de l'Europe en 2010. La création de ce tribunal contribuerait à renforcer l'état de droit au Kosovo et à garantir l'application du principe de responsabilité.

Le 6 mars, les autorités kosovares ont approuvé les recommandations issues d'un examen stratégique du secteur de la sécurité, notamment celle de transformer la force de sécurité du Kosovo en armée du Kosovo. Cependant, l'Assemblée du Kosovo n'a pas pris de décision finale à cet égard. L'examen des questions fondamentales que sont la réforme électorale et le maintien des sièges réservés aux représentants des minorités ethniques à l'Assemblée du Kosovo a été reporté à la prochaine session de l'Assemblée.

Au cours des derniers mois, des efforts considérables ont été déployés pour surmonter les problèmes relatifs à l'achèvement de la rédaction des statuts des conseils municipaux des quatre municipalités à majorité serbe du nord du Kosovo. Le 15 mai, les conseils municipaux du nord du Kosovo ont approuvé les amendements à leurs statuts, les mettant ainsi en conformité avec la législation kosovare pertinente, comme l'exige le Ministère de l'administration locale du Kosovo. Ceci représente une avancée importante dans la mise en œuvre de l'Accord du 19 avril 2013 et en vue de la mise en place de la future association/communauté de municipalités serbes.

Une série d'incidents violents se sont produits dans le nord du Kosovo, notamment une embuscade tendue à un véhicule de la police du Kosovo à Zubin Potok le 31 mars, qui a fait trois blessés parmi les policiers, et une agression dans la même municipalité le 25 avril contre des véhicules d'EULEX, qui ont été la cible de tirs, même s'il n'y a heureusement eu aucun blessé. L'attaque meurtrière perpétrée contre EULEX le 19 septembre dernier continue de faire l'objet d'une enquête. Nous avons condamné ces actes criminels et avons exhorté toutes les parties à accentuer leurs efforts pour maintenir l'ordre public et traduire les auteurs de ces actes en justice.

Le 20 mai à Pristina, trois personnes accusées de crimes de guerre dans l'affaire dite du Groupe de Drenica se sont évadées d'une infirmerie dans laquelle elles recevaient des soins. Ces personnes faisaient partie du groupe d'anciens membres de l'Armée de libération du Kosovo dont le procès a commencé le 23 mai au Tribunal d'instance de Mitrovica. Une ordonnance de mise en détention a ensuite été délivrée, et ces personnes ont été appréhendées et incarcérées dans une prison de haute sécurité.

Nous continuons d'encourager les différentes communautés du Kosovo à promouvoir la réconciliation et l'intégration. Des progrès ont été enregistrés en ce qui concerne certaines questions importantes, notamment les personnes portées disparues et la reconnaissance des rescapées des violences sexuelles associées au conflit. Nous félicitons Mme Atifete Jahjaga de la manière dont elle dirige les efforts du Kosovo pour sensibiliser l'opinion publique à ces questions. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction l'inauguration officielle, le 7 mars, du Centre national des rescapées des violences sexuelles associées à la guerre, dont nous espérons qu'il se penchera sur le sort de toutes les personnes touchées, indépendamment de leur ethnie, de leur religion ou de leur langue.

S'agissant des personnes portées disparues, nous nous félicitons des efforts que continuent de déployer les délégations de Pristina et Belgrade au sein du Groupe de travail sur les personnes disparues. Les travaux d'exhumation des restes humains se trouvant dans le charnier de Raška, dans le centre-sud de la Serbie, ont repris sous les auspices du Gouvernement serbe, avec la participation d'observateurs internationaux et de représentants kosovars. Nous encourageons tous les efforts visant à garantir la transparence et le professionnalisme de ces travaux, et nous nous félicitons en particulier que des visites soient organisées par des associations de familles de personnes portées disparues sur le site.

Une évaluation commune des bénéfices du patrimoine culturel pour toutes les communautés du Kosovo constituera également une avancée importante vers la coexistence et la réconciliation entre les communautés. En dépit des efforts des autorités kosovares, les communautés ne sont malheureusement

pas encore suffisamment sensibilisées. De même, les efforts visant à promouvoir la réconciliation intercommunautaire doivent être considérablement renforcés. Cela permettra également de réduire le nombre d'incidents à caractère ethnique et d'accélérer le retour des personnes déplacées.

À l'approche des élections, la question de la structure inachevée de l'Église orthodoxe serbe sur le campus de l'Université de Pristina est devenue un problème politique. Certains représentants albanais du Kosovo ont qualifié cette église de « monument de l'ère Milošević », affirmant qu'elle devait être démolie parce qu'elle aurait été construite sans les permis nécessaires. Un échange regrettable de déclarations de dirigeants politiques et religieux s'en est suivi. Nous encourageons vivement les chefs communautaires du Kosovo, ainsi que les dirigeants à Belgrade et Pristina, à adopter une approche constructive, prudente et tournée vers l'avenir en vue de régler une question publique aussi sensible.

En dépit de la ferme condamnation de la participation de résidents du Kosovo à des conflits étrangers, notamment des membres de la Communauté islamique du Kosovo, cette question reste une source de préoccupation. Le 9 avril, la nouvelle de la mort dans un attentat-suicide perpétré par lui d'un Albano-Kosovar de 22 ans à Fallujah, en Iraq, a attiré l'attention de la communauté internationale. La mort au combat de plusieurs autres jeunes Albano-Kosovars a été signalée en Syrie et en Iraq au cours des derniers mois. Nous invitons les autorités kosovares à faire fond sur les mesures qu'elles ont déjà adoptées en coopération avec les parties prenantes de la communauté internationale afin de veiller à ce que des phénomènes de cet ordre cessent une fois pour toutes.

Le 2 mai, le Kosovo a clôturé ses négociations avec la Commission européenne sur son accord de stabilisation et d'association. Les négociations avaient commencé en octobre dernier, et l'accord devrait permettre au Kosovo de progresser encore dans son programme d'intégration à l'Union européenne. Le 6 mai, le Commissaire européen à l'élargissement et à la politique européenne de voisinage, M. Štefan Füle, a rendu visite aux dirigeants kosovars à Pristina afin de discuter des grandes questions de l'ordre du jour de l'Union européenne et du Kosovo, dont le processus de normalisation avec Belgrade, l'état de droit et d'autres domaines visés par la réforme. La veille de son arrivée au Kosovo, le Commissaire Füle s'est rendu à Belgrade, juste après le passage de la Haute Représentante de l'Union européenne, Mme Catherine Ashton, afin de rencontrer le Président serbe, M. Tomislav Nicolić, et le Premier Ministre, M. Vučić. Compte tenu de cette dynamique, et du dialogue en cours entre Belgrade et Pristina, il est manifeste que la perspective de l'intégration à l'Union européenne restera un facteur incitatif déterminant des progrès accomplis sur les plan politique, institutionnel et socioéconomique.

Il est essentiel que Belgrade et Pristina maintiennent le cap afin de mettre pleinement en œuvre l'accord du 19 avril 2013. Il est tout aussi important de coordonner les efforts afin de faire un usage optimal de l'assistance multilatérale et bilatérale, européenne et autre, aux programmes et projets locaux au Kosovo, pour que la population kosovare puisse pleinement en bénéficier et se construire une vie meilleure. À cet égard, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) entend bien maintenir ses échanges avec les parties au Kosovo, en coordination avec les autres partenaires internationaux, régionaux et locaux, toujours selon le principe de neutralité vis-à-vis du statut, dans le but de faire le meilleur usage de ses ressources et des relations qu'elle entretient avec toutes les communautés.

Je voudrais, pour terminer, vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que tous les membres du Conseil, du précieux dialogue maintenu avec les deux parties et de l'appui que continue d'apporter le Conseil au travail de la MINUK.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Zarif de son exposé. Je donne maintenant la parole au Président de la République de Serbie, S. E. M. Tomislav Nicolić.

Le Président Nikolić (*parle en serbe; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Je voudrais tout d'abord vous saluer, Monsieur le Président, et vous remercier d'avoir convoqué, en application de la résolution 1244 (1999), la présente séance du Conseil de sécurité consacrée aux activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) entre le 21 janvier et le 15 avril. La Serbie a toute confiance dans l'Organisation des Nations Unies et apprécie grandement la contribution qu'elle a apportée au règlement des nombreuses questions en suspens au Kosovo-Metohija, auquel contribuent également les séances trimestrielles du Conseil sur la MINUK convoquées, comme celle-ci, au titre de la résolution 1244 (1999), seul cadre juridique valide de la

présence internationale dans cette partie du territoire de la République de Serbie.

Puisque c’est la première fois que je prends la parole au Conseil de sécurité, j’aimerais présenter dans quelque détail un aperçu des événements qui sous-tendent les problèmes à l’examen aujourd’hui afin que nous puissions déterminer lesquels nous pouvons résoudre ensemble.

Je suis très heureux de prendre la parole devant le Conseil en ma qualité de Chef d’un État qui, par son action concrète et une politique de raison et de patience, ainsi que par sa recherche d’un dialogue réfléchi avec les institutions provisoires de Pristina au cours de cette période, a mis en avant des solutions de compromis sincères et volontaristes en vue d’assurer la coexistence pacifique des habitants du Kosovo-Metohija. Le travail des autorités publiques a été extrêmement difficile en raison des conditions défavorables dans lesquelles se sont menées les négociations, à savoir celles d’un plaidoyer intensif pour l’indépendance du Kosovo, qui constitue à l’égard de Belgrade un acte unilatéral de sécession. Le Conseil conviendra que pour un petit pays comme la Serbie il ne peut y avoir de plus grande remise en question que la violation de sa souveraineté et de son intégrité territoriale.

Le dialogue avec Pristina s’est tenu dans un climat hérité du patronage de l’indépendance kosovare, que préconisent malheureusement certains États influents. Toutefois, le dialogue avec les représentants des institutions provisoires d’administration autonome à Pristina, tenu sous les auspices de l’Union européenne, a donné des résultats remarquables. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier, en particulier, Mme Catherine Ashton, qui, au nom de l’Union européenne a assuré avec sagesse et patience la médiation du dialogue entre Belgrade et Pristina. Avril a marqué l’anniversaire du Premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations, véritable tournant, qui a inauguré un nouveau chapitre des relations entre Belgrade et Pristina, et progrès salué par l’ensemble du monde. La Serbie a fait la preuve sans équivoque qu’elle était un partenaire constructif et qu’elle était prête à faire des compromis afin de stabiliser la situation et de mener la région vers l’avant.

La présence continuelle et neutre de la MINUK vis-à-vis du statut, depuis 15 ans, au titre de la résolution 1244 (1999) – tout aussi contraignante aujourd’hui qu’elle l’a toujours été –, constitue le dernier rempart contre la politique consistant à promouvoir l’indépendance unilatéralement proclamée du Kosovo. Comme nous l’avons signalé à un certain nombre d’occasions, le précédent créé par la déclaration d’indépendance du Kosovo a engendré une porosité des frontières de l’État et de nouveaux foyers de crise potentiels qui ont également affecté, plus généralement, le continent européen. Tout cela atteste de l’importance du respect des principes fondamentaux sur lesquels l’ONU a été fondée et que de nombreux États Membres de l’ONU, y compris la Serbie, ont à cœur de respecter et de défendre.

Le droit international prend sa source aux conventions internationales, au droit coutumier et aux règles généralement acceptées. Toute décision, juste ou injuste, doit suivre des règles ou réglementations particulières. L’existence même du droit international est une garantie de certitude juridique qui exclut toute base volontaire ou arbitraire tout en assurant la légalité. Faute de cela, la civilisation d’aujourd’hui ne serait pas différente de celle des temps médiévaux et nous n’aurions rien appris du passé.

Les relations internationales, toutefois, dépendent également des précédents imposés par certains pays, parfois même par la force. L’un de ces précédents a été créé avec la sécession unilatérale du Kosovo-Metohija de Serbie. Paradoxalement, dans ce cas, un précédent a été établi qui, a-t-on argué, n’était pas, en fait, un précédent. Puis est survenu le cas de la Crimée, où l’on a vu le peuple et les autorités de cette péninsule renvoyer, en déclarant leur indépendance, au fameux précédent du Kosovo, que les pays occidentaux eux-mêmes, ont-ils dit, avaient contribué à établir. Les responsables occidentaux ont immédiatement rétorqué que le précédent kosovar était sui generis, niant ainsi de facto et de jure l’essence d’un précédent, soit une décision créant une nouvelle règle pouvant s’appliquer à des cas similaires ou analogues à l’avenir. En somme, nous devrons créer un nouveau mot pour définir un précédent qui n’est pas un précédent. À mon avis, un tel phénomène est contraire à la logique. Il est la négation du progrès scientifique, du respect du droit international et du fait que tous les pays du monde, grands ou petits, sont égaux.

L’intégrité territoriale de la Serbie est définie par l’article 8 de sa Constitution, qui dispose que la République de Serbie est un territoire intégral et indivisible aux frontières inviolables et que la Province du Kosovo-Metohija, en tant qu’entité autonome, fait partie intégrante du territoire de l’État souverain de Serbie. Ce serait encore le cas si n’avait pas été créé le

précédent du Kosovo, qui a inauguré l'ère où c'est la règle d'appliquer sans règle le droit international.

De très nombreux pays ont reconnu l'indépendance proclamée unilatéralement par le Kosovo, qui a amputé une partie d'un territoire souverain qui n'avait aucun droit de faire sécession. Et pourtant, des décisions identiques prises par d'autres nations, dans des situations identiques, ont été déclarées nulles et non avenues. S'agit-il ici de justice et d'équité, ou d'une démonstration du droit du plus fort? Nous qui représentons les petits pays sommes en quête de justice. La Serbie a toujours respecté, sans exception, l'intégrité territoriale des États Membres de l'ONU. La force, quand elle ne s'accompagne pas du droit, est répréhensible. Elle devrait donc aller de pair avec la justice, autrement dit, la force doit être juste tandis que ce qui est juste s'impose inévitablement, par la force des choses. La Serbie escompte que la justice et l'équité seront également appliquées dans son cas, pas davantage et pas moins non plus que pour les autres pays.

La Serbie ne reconnaît pas l'indépendance unilatéralement proclamée du Kosovo-Metohija, mais elle a engagé des négociations avec lui et continuera de le faire, en vue d'assurer la paix et la prospérité de tous les habitants du Kosovo-Metohija.

C'est là la position inébranlable du Gouvernement actuel et de tous les gouvernements à venir.

Je tiens à être clair : on ne forcera pas à l'usure la Serbie à reconnaître la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo-Metohija. Personne ne gagnera jamais une élection en Serbie en prenant un tel engagement ou en acceptant l'indépendance du Kosovo-Metohija comme un fait accompli. Cette attitude n'est pas de la rigidité de notre part, c'est plutôt le résultat d'une volonté de survie. Personne ne peut s'attendre à ce que nous acceptions résolus et en silence notre propre destruction. La Serbie s'oppose vigoureusement à la défense de l'indépendance du Kosovo. Si elle ne le faisait pas, la survie des Serbes de Kosovo serait à la merci de « l'évolution de la situation sur le terrain ». Aucun d'entre eux ne serait épargné par l'assimilation ou l'exode final, qui effacerait toute trace de leur existence.

La richesse et la force de la Serbie résident dans le fait qu'elle est unie dans sa diversité, dans le respect et la compréhension d'autrui. Plus de 27 nations, cultures et langues différentes en font un pays à la fois unique et divers. La Constitution serbe accorde même davantage de droits aux minorités qu'aux Serbes de souche. Cette richesse, la Serbie la tient de sa géographie. Mais située à la croisée de l'Orient et de l'Occident, elle a toujours été le théâtre de conflits d'intérêts extérieurs. Qu'ils aient été spontanés ou orchestrés, les incidents auxquels ces conflits ont donné lieu ont semé la guerre, la souffrance et la mort.

Dans le passé récent, les choses ont été très compliquées. Il y a eu des pogroms et un nettoyage ethnique contre la population serbe ainsi que la destruction de ses lieux saints et des sites de son patrimoine culturel inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Pourtant nous sommes désignés comme les seuls responsables. Où réside la plus grande part de responsabilité? Dans le fait de défendre la population, y compris les membres de la communauté albanaise qui se sont refusés à commettre des crimes et à céder à la haine d'autrui, et de protéger les territoires? Ou bien dans la mauvaise politique étrangère qui a été menée et dans le fait de ne pas comprendre les relations internationales et les intérêts géostratégiques?

Les forces serbes se sont retirées de leur propre territoire du Kosovo-Metohija, en vertu de la résolution 1244 (1999) du Conseil, après 78 jours d'une campagne de bombardement menée par l'OTAN sans l'autorisation du Conseil de sécurité. Au cours de ces frappes aériennes, quelques 2 300 missiles ont été largués, ainsi que des bombes à uranium appauvri pourtant interdites, des bombes à sous-munitions et des armes électromagnétiques contre des centrales thermiques et d'autres systèmes d'approvisionnement électrique. Le bombardement de raffineries de pétrole a entraîné des pluies noires et acides, tandis que du pétrole, des substances dérivées et des agents chimiques toxiques polluaient le système d'approvisionnement en eau en République fédérale de Yougoslavie et dans d'autres pays des Balkans. Plus de 5 millions de personnes ont dû vivre sans eau ni électricité.

Quelque 200 usines, huit centrales électriques et différents ouvrages d'infrastructure, dont 82 ponts, sept gares de chemin de fer, six aéroports et une multitude de routes ont été détruits ou gravement endommagés. Plus de 40 000 bâtiments, 422 établissements scolaires (écoles, universités et résidences universitaires), 48 centres médicaux (hôpitaux et cliniques), ainsi que l'immeuble abritant la chaîne de télévision nationale et 74 relais de télévision furent détruits, de même que près de 90 grands sites culturels, historiques ou architecturaux, dont 16 églises orthodoxes et monastères catholiques.

Durant cette campagne de bombardement, près de 2 000 civils ont été tués et 7 000 autres blessés, dont 30 % d’enfants. Plus de 750 000 habitants de la République fédérale de Yougoslavie ont fui leurs maisons en quête d’une vie normale hors de leur propre pays. Un habitant sur quatre s’est vu privé de ses moyens de subsistance. Les chiffres définitifs des dégâts ne sont toujours pas connus, mais selon diverses estimations, ils se situeraient à plusieurs dizaines de milliards de dollars.

Je ne suis pas là aujourd’hui pour me lamenter sur le malheur et les souffrances qui nous ont été infligés. Je ne nie pas la notion de responsabilité individuelle pour les crimes commis contre la population d’origine albanaise et j’insiste sur le fait que les responsables de ces crimes doivent rendre des comptes. Mais je ne suis pas d’accord pour dire que dans un conflit entre un État et des séparatistes, il n’y a qu’un seul camp responsable, en l’occurrence l’État souverain. Je ne me plains pas et je ne réclame aucune réparation de guerre au sens traditionnel du terme, mais aussi longtemps que je serai Président de la Serbie, je rappellerai au Conseil son obligation de nous dédommager pour les énormes et irréparables dégâts causés à nos installations civiles et à notre économie tout entière. La seule manière pour la communauté internationale de réparer cette injustice historique est d’aider la Serbie à atténuer les conséquences des bombardements et à réparer et reconstruire l’infrastructure endommagée, l’économie, les institutions publiques et les sites culturels. Plus les jours passent, plus les hauts responsables des pays qui ont participé à la campagne de bombardement de la Serbie sont nombreux à demander eux aussi justice pour la Serbie. Les dommages causés sont trop grands pour que la Serbie y remédie seule.

En portant les négociations avec Pristina au plus haut niveau, en agissant de façon responsable et patiente, et en signant l’Accord de Bruxelles, nous avons, pour la première fois depuis les bombardements, donné aux Serbes et aux Albanais ainsi qu’aux autres nations du Kosovo-Metohija la possibilité de vivre ensemble. Il est plus important que jamais que les deux parties soient véritablement attachées au dialogue, sinon l’idée d’une coexistence tranquille restera lettre morte.

Je suis sûr que l’Union européenne va nous apporter une assistance précieuse pour renforcer la confiance, en particulier dans le cadre de la poursuite des négociations de Bruxelles, ainsi que dans le contexte de l’intégration européenne. Le début des pourparlers d’adhésion avec l’Union européenne nous incite à continuer d’œuvrer à l’amélioration des conditions de vie des Serbes du Kosovo-Metohija, parce que nous sommes aujourd’hui convaincus que la société serbe se ralliera pleinement à une approche constructive en matière de promotion des valeurs européennes. L’ouverture des négociations d’adhésion le 21 janvier 2014 et le fait que l’examen du chapitre 35 ait eu lieu indiquent que la Serbie a rempli dans les délais ses obligations découlant de l’Accord de Bruxelles et qu’elle a abordé le dialogue dans un esprit constructif.

Toutefois le rapport du Secrétaire général (S/2014/305) signale que le Kosovo négocie un accord de stabilisation et d’association avec l’Union européenne. La Serbie n’a aucun moyen de l’en empêcher, mais elle peut néanmoins poser certaines questions comme par exemple : l’Union européenne est-elle une union d’États ou une Union d’États avec une entité paraétatique? Va-t-elle une nouvelle fois créer un précédent qui ne dirait pas son nom? En vertu de ce précédent, les provinces de tous les États membres pourront elles aussi devenir des États membres de l’Union. La Serbie estime que, conformément à la résolution 1244 (1999), seule la Mission d’administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) peut, au nom des institutions provisoires d’administration autonome, négocier un accord de stabilisation et d’association.

L’Union européenne doit veiller à ce que le droit international soit respecté, et elle doit se conformer aux règles qui sont à l’origine de son existence, sinon ses propres fondements seront en péril. S’il était effectivement décidé que le Kosovo-Metohija peut négocier en toute indépendance avec l’Union européenne, alors la famille européenne se retrouverait plongée dans l’anarchie et le chaos et serait à la merci de la volonté de tout un chacun.

Pour pouvoir garantir les meilleurs résultats possibles dans la mise en œuvre de l’Accord de Bruxelles, nous devons fixer des règles plus claires et renforcer la confiance. Parallèlement aux négociations, la partie albanaise s’est employée à consolider davantage son État indépendant au moyen d’une politique de terreur « larvée » contre la population serbe, ce qui est totalement inacceptable pour la Serbie. Les crimes ethniques « sans gravité » peuvent suffire à imposer de graves restrictions à la liberté de circulation des Serbes et autres non-Albanais dont la vie est régulée par un ensemble complexe de restrictions mineures, comme par exemple le fait qu’il est pratiquement impossible

de voyager seul ou de nuit, de choisir l'heure et le lieu où l'on va faire ses courses, d'utiliser sans restriction la langue serbe en public, de fréquenter les écoles en toute sécurité, etc. La condamnation publique des crimes à caractère ethnique pourrait résolument contribuer au dialogue interethnique et à la tolérance, et notamment faire comprendre que l'avenir réside dans la pluriethnicité et dans l'acceptation des rapatriés par les autres groupes ethniques.

L'introduction de procédures et de barrières administratives a entravé le retour des Serbes. Depuis 1999, moins de 5 % des Serbes qui avaient été expulsés du Kosovo-Metohija sont rentrés chez eux. La situation démographique de notre province méridionale est loin de la pluriethnicité tant vantée, comme l'illustre parfaitement le fait qu'il n'y a eu que 50 retours volontaires dans la province, un chiffre bien en-deçà de tout minimum acceptable. La communauté internationale ne s'est pas acquittée de l'une des tâches principales qui lui avaient été confiées en vertu de la résolution 1244 (1999), à savoir le retour volontaire et sans entrave de tous les réfugiés et déplacés dans leurs foyers.

Les Serbes et les autres communautés minoritaires de la région du Kosovo-Metohija continuent de rencontrer des problèmes. Leur liberté de circulation continue d'être restreinte voire entravée. Leur sécurité et leur droit d'utiliser librement leur langue ne sont pas respectés, y compris pour ce qui est de leur accès aux institutions et de leur droit de prendre part aux élections et de voter. Il n'y a pas de mécanisme approprié pour la restitution des biens usurpés, ni de mécanisme permettant d'éviter que les biens ne soient réoccupés même après l'expulsion des occupants. L'entrée en possession est également empêchée. Les rapatriés ne peuvent choisir librement le lieu de leur retour et les conditions ne sont pas en place pour le retour durable des personnes déplacées. Lorsque certaines décident malgré tout de rentrer, les communautés locales mettent tout en œuvre pour qu'elles ne se sentent ni acceptées ni acceptables.

Dix-huit incidents ou attaques contre des temples et des biens de l'Église orthodoxe serbe ont été signalés, y compris la dernière vague de menaces contre des lieux de culte orthodoxes, allant des graffitis peints sur le monastère de Visoki Dečani à l'annonce de la démolition de l'église du Christ-Rédempteur de Pristina. Cependant, nous nous félicitons de la réaction énergique de la MINUK, qui a déclaré nulle et non avenue la décision de la municipalité de Pristina de priver l'Église orthodoxe serbe du droit de jouir du terrain sur lequel a été bâtie l'église du Christ-Rédempteur, situé au milieu de la ville.

Enfin, les tentatives constantes de rebaptiser l'héritage culturel et religieux serbe et d'oblitérer son existence, conjuguées à la vente illégale de biens appartenant à la République de Serbie, se poursuivent sans relâche.

Le traitement discriminatoire réservé actuellement aux communautés minoritaires fait qu'il est impossible pour leurs membres de mener une vie normale, en particulier pour ce qui est de la jouissance de tous les droits légitimes prévus dans les instruments en vigueur au Kosovo-Metohija. La loi sur la non-discrimination promulguée par le Représentant spécial du Secrétaire général lui-même assure une protection spéciale aux communautés minoritaire, interdit toutes les formes d'actes discriminatoires et protège les individus non seulement contre les actes discriminatoires des autorités publiques, mais aussi contre les actes discriminatoires des personnes juridiques et physiques. Hélas, la MINUK et les institutions de Pristina n'ont pas accompagné ce texte juridique de très grande qualité de mesures d'application concrètes et appropriées, ce qui a donné lieu au quotidien à des violations flagrantes de la loi et à de tragiques cas de discrimination.

Nous sommes très encouragés par l'approche constructive adoptée par l'Organisation des Nations Unies et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Farid Zarif, ainsi que par les organisations œuvrant sous l'égide des Nations Unies, notamment la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), créant ainsi les conditions qui permettent à toutes les parties d'œuvrer de concert pour améliorer les conditions de vie et renforcer le respect des droits de l'homme de tous les habitants du Kosovo-Metohija, indépendamment de leurs origines ethniques. Je crois que le Conseil est d'accord que les désaccords concernant la question du statut du Kosovo-Metohija n'entraveront pas les efforts qui sont faits pour trouver, ensemble, des solutions pratiques aux questions que Pristina passe sous silence depuis des années. J'estime donc qu'une décision portant réduction des effectifs de la MINUK et du nombre du personnel international nuira incontestablement Serbes du Kosovo-Metohija et empêchera la Mission de remplir les fonctions qui lui sont confiées.

C'est pourquoi je demande au Conseil, sous les auspices des Nations Unies, de s'opposer aux tentatives de marginalisation de la Mission des Nations Unies au Kosovo- Metohija et d'attacher une importance relative à son rôle à l'échelle de la présence internationale et en matière de sécurité dans la province. Je demande au Conseil de se rendre plus visible et d'être plus efficace dans l'exécution de ses missions, en travaillant la main dans la main avec d'autres acteurs internationaux, comme EULEX, la Force de paix au Kosovo (KFOR) et la MINUK, qui œuvrent eux aussi sous l'égide des Nations Unies. Eu égard aux modifications attendues des mandats de ces missions au motif que la situation qui règne actuellement sur le terrain a évolué, prétendument des suites de la conclusion de l'Accord de Bruxelles, j'appelle l'attention sur l'argument selon lequel cela ne saurait modifier la nature contraignante de la résolution 1244 (1999).

À cet égard, je m'oppose au fait que le Conseil invoque comme excuses le fait qu'il est submergé de travail ou qu'il se concentre sur des questions autrement plus pressantes pour ne pas organiser plus souvent des séances consacrées à l'examen de la situation au Kosovo-Metohija. Les grandes attentes et les demandes accrues de Belgrade et de Pristina concernant la mise en œuvre de l'Accord de Bruxelles exigent du Conseil qu'il organise des séances dans le cadre d'une dynamique soutenue afin de permettre à ses membres de se tenir régulièrement informés de la situation sur le terrain. La période qui s'annonce est cruciale pour la mise en œuvre des arrangements conclus et pour la poursuite de la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina. Ce processus doit se dérouler sous la pleine supervision de la Mission des Nations Unies au Kosovo-Metohija et du Conseil de sécurité.

Nous appuyons l'initiative de créer un tribunal spécial et un bureau du procureur à l'extérieur du territoire du Kosovo-Metohija pour juger toutes les affaires résultant des investigations menées par l'Équipe spéciale d'enquête d'EULEX. La Serbie apportera toute son assistance aux efforts visant à traduire en justice les responsables de ces crimes, comme elle l'a fait par le passé.

Toutefois, l'arrestation d'Oliver Ivanović, candidat à la mairie de Mitrovica-Nord, n'a en rien favorisé la stabilité. Nous espérons que la question des inculpations secrètes, contre lesquelles nous avons mis en garde pendant des années, sera enfin réglée. Parce qu'il n'y a comme seule preuve que les affirmations de témoins, ces derniers sont amenés à déposer de façon orchestrée 15 ans après la commission des crimes allégués. C'est sur la base de tels témoignages que M. Ivanović qui est détenu à Mitrovica, a été arrêté. En outre, la Cour d'appel n'a pas été en mesure d'expliquer pourquoi le délai légal pour statuer sur l'appel concernant son arrestation n'a pas été respecté. La République de Serbie s'élève encore une fois avec la plus grande énergie contre l'arrestation d'Oliver Ivanović et exige qu'il soit libéré et que des explications soient données sur les motifs de son arrestation à la veille des élections municipales à Mitrovica-Nord, auxquelles il était candidat.

Bien que la situation, tel qu'indiqué dans le rapport portant sur la période allant du 21 janvier au 15 avril, ait été décrite comme étant restée relativement stable dans l'ensemble, j'estime que cette période de temps limitée ne reflète pas la situation générale au Kosovo-Metohija. Les circonstances sont caractérisées par un écart substantiel entre les objectifs et le respect des droits de l'homme professés et la situation actuelle. Tenant compte du fait que les évaluations générales présentées portent sur une période de temps limitée, il me semble que nous oublions qu'il suffit d'une étincelle comme celle qui a provoqué le pogrom de mars 2004 pour attiser les tensions qui couvent.

Malgré la présence internationale continue, l'impunité, l'importance relative et la dépersonnalisation des crimes commis depuis 1999 adressent aux Serbes et aux autres populations du Kosovo-Metohija un mauvais message, celui de la peur. Cela signifie que les crimes ne sont pas punis, alors que d'autres attaques sont encouragées car elles restent hors de portée de la justice. Nous notons que les institutions de Pristina et la communauté internationale n'ont quasiment rien fait pour protéger les Serbes du Kosovo et autres non-Albanais, en particulier les personnes les plus vulnérables, comme les déplacés.

La Serbie a encouragé ses compatriotes au Kosovo à se rendre aux urnes dans le cadre des élections locales. Elle les a encouragés à le faire pour renforcer leur légitimité, sous la houlette de la communauté des municipalités serbes, dont la création est envisagée dans l'Accord de Bruxelles, ce qui garantit ainsi leur survie et la réalisation de leurs droits. Bien qu'ils aient vécu pendant des années dans la peur et l'incertitude, ils sont quand même prêts pour la réconciliation et croient que leur coexistence avec les Albanais est possible après tout.

Cependant, en prévision des élections, les institutions provisoires d'administration autonome de Pristina,ont tout mis en œuvre pour récuser le droit de vote des Serbes. La demande faite aux personnes déplacées d'exprimer leur vote en marquant leurs bulletins du symbole d'un État indépendant, qui a obtenu son indépendance en les expulsant de leurs foyers ancestraux, – un quart de million d'entre eux – est un parfait exemple d'hypocrisie et de provocation.

En manipulant le fichier électoral, Pristina a essayé d'en créer un nouveau, modifiant de force la structure ethnique et influant de la sorte directement sur le résultat du vote. En dépit de toutes les promesses faites et de l'affirmation de son attachement à la diversité ethnique et aux droits de l'homme en tant que valeurs démocratiques, Pristina n'a jamais cessé dans la pratique de prendre des mesures pour décourager et dissuader les Serbes du Kosovo de participer à la vie publique du Kosovo.

La décision unilatérale de Pristina d'annoncer la révision des lois électorales aux dépens des Serbes et des personnes déplacées est inadmissible et sape la légitimité des prochaines élections générales prévues le 8 juin. Cette fois, ce n'est qu'après examen attentif que Belgrade prendra la décision d'appeler ou non les Serbes du Kosovo à se rendre aux urnes. Nous exigeons que Pristina remplisse le critère de base préalable d'admission au droit de vote, au même titre et sans discrimination, des Serbes du Kosovo et des membres des autres minorités du Kosovo-Metohija, comme indiqué aussi dans le rapport sur les activités de la MINUK qui est à l'examen aujourd'hui. Les mesures de Pristina, comme la MINUK l'a fait observer, contreviennent directement à sa disposition et son ouverture déclarées de renforcer la confiance mutuelle entre les communautés au Kosovo-Metohija. Voilà l'objectif du dialogue en cours dans lequel la Serbie a beaucoup investi.

Par conséquent, nous appelons nos partenaires et amis à l'ONU à apporter tout leur appui et à utiliser leur influence et autorité pour créer les conditions favorables à une représentation équitable des nombreuses communautés minoritaires dans toutes les institutions, sans être rejetées par la majorité, comme énoncé aussi dans la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, qui reconnaît que la promotion et la protection des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques « contribuent à la stabilité politique et sociale des États dans lesquels elles vivent ». Des cas de vente de biens sur la base de faux contrats n'ont pas été encore réglées. Les demandes des Serbes à être dédommagés des dégâts causés à leurs biens ont été massivement rejetées. Tout cela indique une mise en œuvre discriminatoire des règles et règlements.

La question des droits des minorités implique aussi la restitution des biens appartenant aux communautés non albanaises du Kosovo-Metohija, dont les Serbes constituent une majorité. En outre, il y a la question ouverte des biens appartenant à l'État de Serbie et à l'Église orthodoxe serbe. Les mécanismes juridiques créés par la MINUK et EULEX pour régler de façon appropriée ces questions, l'assistance apportée aux tribunaux afin de les aider à résorber le stock d'affaires en souffrance et la fourniture d'une protection adéquate aux individus impliqués dans des affaires de violations des droits de l'homme n'ont pas, hélas, donné de résultats. Ces affaires comptent pour 40 % des affaires en souffrance devant les cours du Kosovo-Metohija. En outre, le grand nombre de faux titres de propriété ne permet pas de faire prévaloir le droit de propriété.

L'Office kosovar des biens immeubles a engagé 40 000 procédures pour la restitution de terres usurpées, alors que 700 000 lots de terrains ont été occupés, selon des données non officielles. L'un des problèmes empêchant la restitution des biens est l'absence de protection appropriée contre l'éviction due à des reprises de possession illégales.

Tout aussi importante est l'observation faite concernant l'expropriation de biens serbes au Kosovo-Metohija basée sur la décision des soi-disant autorités du Kosovo de construire une autoroute. Dans la municipalité de Gračanica, par exemple, environ 170 biens sur les 213 saisis appartiennent à des Serbes.

Nous avons appris dernièrement que les institutions provisoires d'administration autonome comptent modifier le statut juridique du complexe industriel de Trepča, dont la République de Serbie est actionnaire majoritaire. Le complexe emploie de nombreux Serbes vivant au Kosovo-Metohija. L'adoption d'une nouvelle loi conçue pour amender la structure de l'actionnariat et le statut juridique du complexe de Trepča serait indéniablement un autre acte susceptible de modifier les droits et le statut des employés et des membres de la communauté serbe et des autres communautés minoritaires au Kosovo-Metohija.

Il s'agit d'une nouvelle tentative visant à disposer illégalement de biens appartenant à la République de Serbie et d'une violation des principes fondamentaux de la propriété. Modifier le statut juridique reviendrait à abroger les droits des créditeurs. Dans le même temps, il est impossible de savoir clairement comment leurs demandes de remboursement seront traitées, étant donné que seuls les créditeurs ayant officiellement enregistré leurs créances sur le complexe de Trepča par l'intermédiaire de l'équipe de gestion pour la création de la communauté de municipalités serbes réclament le paiement de plus de 268 millions d'euros.

Nous signalons en outre que des modifications ont également été proposées dans d'autres domaines. Le fait que Pristina prenne de telles mesures apporte la preuve de son inconstance et de son mépris pour les accords conclus. Ce n'est pas le seul domaine dans lequel des lois sont modifiées avant qu'il n'y ait eu négociation à Bruxelles. D'autre part, dans des domaines dans lesquels un accord a été trouvé sur les modifications à apporter au cadre juridique en vue de faciliter la mise en place de la communauté de municipalités serbes du Kosovo, qui s'impose à Pristina, à ce jour, il n'a pas été fait preuve de la volonté politique nécessaire pour lancer ce processus, qui est la première étape de mise en œuvre des accords conclus.

En prétextant vouloir préserver la paix, Pristina joue les va-t-en-guerre. Je fais référence à l'annonce de la création de prétendues forces armées du Kosovo, qui non seulement est contraire au dialogue dans lequel nous nous sommes patiemment investis, mais constitue également une violation flagrante des dispositions de la résolution 1244 (1999). Cette résolution indique que les forces internationales assument la responsabilité du maintien d'un environnement sûr pour tous les habitants de la province et, par conséquent, la possibilité de créer de prétendues forces armées est exclue. Une telle annonce non seulement menace la stabilité en Serbie et dans la région mais sape aussi gravement l'autorité et le rôle de l'ONU pour ce qui est de préserver la paix et la sécurité internationales. Dans ce contexte, le Secrétaire général a signalé que la résolution 1244 (1999) reste le seul cadre juridique régissant le maintien de la présence internationale de sécurité au Kosovo-Metohija, dont le mandat est clairement défini.

Je rappelle que la force de sécurité du Kosovo est basée sur l'Armée de libération du Kosovo (ALK), une formation paramilitaire qui, durant la guerre au Kosovo-Metohija, a mené des actions terroristes et joué un rôle dans la criminalité organisée. Bien que la communauté internationale se soit proposé d'apaiser la situation sur le terrain, de démilitariser l'ALK et de transformer ses structures de sécurité, elle a fait une entorse. Au lieu de sanctionner, elle a appuyé le séparatisme et attisé une violence politique et une haine ethnique persistantes.

Je demande au Conseil si l'on peut se fier, dans des cadres de sécurité régionaux et collectifs, à des forces de sécurité dont des membres font partie de structures criminelles et sont des terroristes internationaux. La communauté internationale donnera-t-elle le feu vert à cette mesure, en tenant compte en particulier de la mise en place annoncée d'un tribunal pénal spécial chargé de connaître des affaires concernant des crimes commis par l'ALK liés au trafic d'organes, tels que signalés par le Rapporteur spécial du Conseil de l'Europe, M. Dick Marty?

Le fait que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, à une grande majorité des voix des États membres, a approuvé le rapport Marty, aurait dû servir de mise en garde sérieuse à la communauté internationale et à toutes les institutions quant au fait que les habitants du Kosovo ne peuvent envisager de protection de la part de telles structures, mais n'y voient qu'une menace. Il n'existe pas de base juridique pour la création et les opérations de forces armées du Kosovo. D'autre part, je rappelle que, par la résolution 1244 (1999), la communauté internationale a convenu du retour de nos forces au Kosovo-Metohija.

Étant donné qu'il est prévu de reconfigurer EULEX, je rappelle au Conseil qu'en vertu de la résolution 1244 (1999), seule la MINUK est investie des pouvoirs exécutif et législatif au Kosovo-Metohija. Par conséquent, l'accord de l'ONU était nécessaire à la participation d'EULEX. La légitimité d'EULEX a été conférée conformément à la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité (S/PRST/2008/44) du 26 novembre 2008, pour autant qu'EULEX agisse en conformité avec la résolution 1244 (1999), en respectant le cadre de l'ONU, strictement neutre quant au statut. Bien que les pouvoirs et responsabilités de la MINUK en matière de police, de douanes et de justice aient presque tous été ainsi transférés à EULEX, on ne peut pas dire que la MINUK a été remplacée par la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo. C'est pourquoi la reconfiguration d'EULEX doit se faire en coopération avec la MINUK et l'ONU, qui doivent l'approuver et l'autoriser.

S'agissant du transfert des pouvoirs aux institutions provisoires à Pristina, je suis certain que tous ceux qui sont présents au Conseil conviendront que les pouvoirs réservés au Représentant spécial du Secrétaire général ne peuvent être transférés aux institutions provisoires qu'avec son autorisation. Le fait que ces pouvoirs ont été confiés à EULEX ne réduit en rien les pouvoirs et responsabilités du Représentant spécial. Le transfert des pouvoirs confiés à EULEX aux institutions provisoires à Prisitina est préjudiciable et injuste car, d'une part, il n'est pas raisonnable que la Serbie n'ait pas voix au chapitre et, d'autre part, elle est considérée comme responsable de la mise en œuvre de l'accord de Bruxelles.

Nous ne devons pas perdre de vue le fait que, par-delà tous nos discours, tous les rapports et déclarations faits, il y a des personnes dont le seul souhait est d'avoir des conditions de vie normales pour leur famille, qui veulent travailler pour élever leurs enfants et leur assurer un avenir sûr et une enfance heureuse, et qui veulent exercer tous les droits qui leur sont octroyés. Par conséquent, les rapports sur la situation au Kosovo ne doivent pas devenir de simples statistiques. Les personnes ne sont pas de simples numéros. À chaque fois que nous examinons la situation dans la province, nous devons nous demander dans quelle mesure nous avons contribué à améliorer les conditions de vie de la population locale. Je ne suis pas sûr que les conditions soient réunies pour que le Conseil reste moins activement saisi de la question. Même si des progrès importants ont été faits, l'objectif final continue de nous échapper.

Tout en étant conscient des intérêts légitimes des Albanais, des Serbes et de toutes les autres populations vivant au Kosovo, et en respectant pleinement le mandat de l'ONU, la Serbie reprendra le dialogue, en attendant une solution acceptée de part et d'autre et durable. J'attends de la MINUK et de tous les acteurs internationaux qu'ils continuent d'œuvrer dans un cadre intact et avec la même intensité, et j'appelle le Représentant spécial du Secrétaire général à adopter une démarche plus encourageante. C'est le seul moyen de contribuer à la mise en place des conditions nécessaires à une réconciliation durable et de régler définitivement la question du Kosovo-Metohija.

Selon le rapport intitulé Le traitement inhumain de personnes et le trafic illicite d'organes humains au Kosovo, des centaines de Serbes ont été enlevés au Kosovo avant, pendant et immédiatement après le conflit de 1999 et envoyés dans des camps de détention secrets en République d'Albanie. Beaucoup d'entre eux ont ensuite subi de force une opération chirurgicale avant d'être assassinés. On leur a prélevé des organes pour les vendre sur le marché noir international. Le Procureur principal chargé de superviser les enquêtes sur les allégations contenues dans le rapport de Dick Marty, M. Clint Williamson, a entre les mains un dossier volumineux sur les crimes commis par d'anciens membres de l'ALK, et devrait le remettre aux juges siégeant au tribunal spécial. Le dossier du Procureur contient le nom de 120 commandants de l'ALK qui devront répondre de l'enlèvement de 320 Serbes dans les régions d'Orahovac, de Drenica et de Metohija.

La Serbie ayant tout fait pour retrouver et poursuivre en justice tous ceux qui ont commis des atrocités contre la population albanaise au Kosovo, nous attendons légitimement que toute la vérité soit faite sur les terribles crimes de guerre commis à l'encontre de Serbes au Kosovo et que tous les responsables de ces crimes soient châtiés. Les familles des victimes serbes ont le droit, comme les autres victimes de crimes de guerre commis sur le territoire de l'ex-Yougoslavie pendant les années 90, de voir que justice est rendue.

Pour amener la réconciliation historique des deux peuples et un règlement complet du problème au Kosovo-Metohija, il est nécessaire que les deux parties consentent à des compromis. Nous avons fait ce qui nous revenait et nous poursuivrons le dialogue avec la même intensité et dans un esprit le plus constructif que possible. Pristina, en revanche, doit être consciente qu'aucun règlement complet durable ne sera possible sans l'accord de la Serbie et sans une décision du Conseil de sécurité. Quinze ans se sont écoulés depuis la fin du conflit armé au Kosovo-Metohija. Plutôt que de continuer à vivre dans le passé et de se rejeter la faute, l'heure est venue de trouver un règlement durable pour l'avenir des deux nations. Nous tendons la main à l'autre partie. Nous tendons la main pour le bien de nos enfants et de leurs enfants.

La semaine dernière, la Serbie a été frappée par des inondations catastrophiques, parmi les plus importantes ayant touché l'Europe ces 100 dernières années. Cette catastrophe naturelle a causé la mort de dizaines de personnes, inondé des villes et des villages, détruit des terres arabes, dévasté l'économie et causé des dégâts incalculables. En vue de réduire l'ampleur de cette catastrophe, les citoyens ont écouté l'appel lancé par leur gouvernement et fait preuve d'une très grande solidarité, luttant avec courage et calme pour sauver ce

qui pouvait l'être. Malheureusement, malgré une volonté et un désir énormes, nous ne pouvons reconstruire seuls ce qui a été détruit. Nous avons besoin d'aide pour que les citoyens puissent récupérer ce qu'ils ont perdu et retravailler leurs terres lorsque cela est possible et, quand cela n'est pas possible le cas, pour les aider à faire face cette année et à démarrer l'année prochaine dans des conditions plus normales. Le Conseil a reçu des DVD montrant en partie la catastrophe qui a frappé la Serbie. J'apprécierais que les membres du Conseil les regardent. L'être humain ne se rabaisse pas s'il demande de l'aide mais il est remarquable uniquement s'il offre son aide.

Je remercie tous les pays et toutes les personnes qui aident ou aideront la Serbie durant la période à venir à surmonter la tragédie et la destruction causées par ces inondations catastrophiques. Nous ne demandons pas aux autres ce qu'ils n'ont pas, mais seulement une partie de ce qu'ils ont en plus, de ce dont ils n'ont pas besoin. Ce léger surplus représente beaucoup pour nous, et est nécessaire. En effet, quel autre sens la vie a-t-elle si ce n'est de faire preuve d'empathie et de vouloir aider les autres.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie S. E. M. Nikolić de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à Mme Atifete Jahjaga.

Mme Jahjaga (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir pour moi d'avoir l'occasion aujourd'hui de faire part au Conseil de l'évolution de la situation dans la République du Kosovo au cours de ces trois derniers mois, période au cours de laquelle nous avons fait des progrès considérables s'agissant de consolider notre État, d'établir l'état de droit sur l'ensemble du territoire national et de contribuer à la paix et à la stabilité de toute la région de l'Europe du Sud-Est.

Au nom des institutions et des citoyens du Kosovo, je voudrais exprimer notre gratitude au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour sa contribution à la paix et à la stabilité du Kosovo et de toute la région, et aux pays membres du Conseil de sécurité pour l'intérêt qu'ils portent aux progrès que font le Kosovo et la région dans son ensemble et pour leur appui à cette fin.

Je voudrais également saisir cette occasion pour présenter nos sincères condoléances au Président de la Serbie et aux citoyens serbes pour les pertes matérielles et en vies humaines qu'ils ont subies suite aux terribles inondations qui ont frappé leur pays au cours de ces dernières semaines. Monsieur le Président Nikolić, nos pensées et nos prières accompagnent vos citoyens touchés par cette tragique catastrophe naturelle.

Au cours de ces derniers mois, la République du Kosovo a fait preuve de maturité politique, de courage et de leadership, ce qui a abouti à des résultats tangibles et nous a permis de nous rapprocher de notre objectif global de créer un État multiethnique et multiculturel composé de citoyens égaux, vivant dans la paix et la prospérité indépendamment de leur appartenance ethnique, de leur sexe, de leur appartenance religieuse ou de leur race. En plus des efforts que nous déployons au quotidien pour atteindre et protéger toutes les communautés ethniques du Kosovo et les faire participer à la vie institutionnelle et sociale du pays, nous avons engagé un dialogue constructif et approfondi avec la République de Serbie en vue de normaliser les relations entre nos États et d'améliorer les conditions de vie de nos citoyens.

Aujourd'hui, le Kosovo est très différent du pays détruit dont nous avons hérité il y a 15 ans, où les morts se comptaient par milliers parmi les civils, où il y avait de nombreuses victimes de torture et de viol, utilisés comme armes de guerre, et des destructions physiques, et qui souffrait des séquelles des hostilités et du nettoyage ethnique commis par les forces serbes. Le relèvement n'a pas été facile. Il a fallu la générosité de la communauté internationale et la volonté de nos citoyens pour en arriver là où nous sommes aujourd'hui. Cela a également exigé de la volonté et du courage politiques pour aller de l'avant.

Je voudrais mettre en relief l'appui que le Président de la Serbie, M. Tomislav Nikolić, a apporté au processus de dialogue entre le Kosovo et la Serbie en vue de la normalisation des relations entre nos pays. Même si nous avons toujours des divergences au sujet du Kosovo, il est essentiel de reconnaître que l'indépendance du Kosovo est une réalité et qu'elle est irréversible.

Outre ces progrès politiques, nous nous sommes employés à consolider notre souveraineté, à étendre et à renforcer l'état de droit, à jeter des bases solides pour le développement économique et à attirer les investissements étrangers dont nous avons tellement besoin, à consolider des institutions crédibles et à faire preuve de volonté politique et de maturité pour aller de l'avant et nous rapprocher de la réalisation de notre aspiration à adhérer à l'Union européenne et à d'autres organismes internationaux.

La République du Kosovo reste engagée en faveur du processus de dialogue avec la République de Serbie. Grâce à ce processus – qui a commencé en 2011 et a abouti au premier Accord global sur les principes gouvernant la normalisation des relations, conclu le 19 avril 2013, facilité par la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, la baronne Catherine Ashton, et avec le concours de la communauté internationale –, l'ouverture et le consensus sur le plan politique et au sein de la société sont devenus une réalité. Nous avons pu dépasser nos clivages idéologiques et nos intérêts politiques habituels. Nous sommes déterminés à aller de l'avant. Le processus de dialogue avec la Serbie est l'une de nos plus vastes entreprises et ses implications vont bien au-delà de la consolidation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Kosovo et de son adhésion à des organisations internationales.

Les accords conclus à Bruxelles facilitent la pleine intégration de la communauté serbe au Kosovo. Ces accords ont permis de mettre fin aux activités des structures de sécurité illégales appuyées par la Serbie dans certaines régions du Kosovo, étendant ainsi l'état de droit si nécessaire aux citoyens de la partie nord du pays, qui vivaient dans un climat d'intimidation et d'anarchie depuis trop longtemps. Ces accords permettront de rapprocher les services quotidiens des citoyens des municipalités du nord. Ils ont permis d'améliorer non seulement la liberté de mouvement dans cette région en facilitant la circulation des marchandises, mais aussi les conditions de vie des citoyens des deux côtés de la frontière grâce à une perception efficace des recettes. Même si l'accent a été mis surtout sur le nord, nous considérons qu'il s'agit d'une évolution positive pour notre société dans son ensemble et bénéfique pour tous les citoyens sur l'ensemble du territoire national.

Les accords négociés et signés à Bruxelles ont amélioré les perspectives européennes du Kosovo et de la Serbie sur la base de la coopération et des relations de bon voisinage, tout en les plaçant sur des trajectoires distinctes en vue de leur adhésion à l'Union européenne. Le succès du processus de dialogue a confirmé une fois de plus le pouvoir de transformation du projet européen, en ouvrant la voie à l'Union européenne et à nous-mêmes, afin de faire progresser la dynamique de l'intégration de la région dans l'Union européenne.

Dans cet ordre d'idées, j'invite les cinq États membres de l'Union européenne qui n'ont pas encore reconnu l'indépendance du Kosovo à le faire afin d'améliorer ces perspectives, qui demeurent essentielles pour la paix et la stabilité des Balkans occidentaux et au-delà. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude à plus de 100 pays à travers le monde qui ont reconnu l'État du Kosovo et ont souscrit à sa vision d'un pays démocratique et multiethnique. Par ailleurs, j'exhorte les Membres de l'ONU qui n'ont pas encore reconnu le Kosovo à le faire.

Maintenant que nous avons célébré le premier anniversaire de l'accord bilatéral de normalisation des relations conclu à Bruxelles en avril 2013 entre les Premiers Ministres des deux pays grâce à la médiation de l'Union européenne, les institutions du Kosovo se sont attachées essentiellement à mettre en œuvre de façon efficace les 15 points de cet accord. Nous sommes convaincus que la mise en œuvre intégrale de cet accord, de façon cohérente et efficace, transformera davantage nos relations futures et apportera la stabilité dans la région. Nous remercions nos partenaires – l'Union européenne, pour son rôle de facilitateur et de garant du processus de dialogue, et les États-Unis, qui appuient fermement ce processus – et les invitons à continuer à nous accompagner sur cette voie.

Des progrès considérables ont été accomplis s'agissant de la mise en œuvre des accords, et nous nous attendons à ce que ce processus bénéficie d'un élan renouvelé après la conclusion des processus électoraux dans les deux pays. En particulier, je tiens à mettre de nouveau en exergue l'organisation réussie des élections locales sur tout le territoire du Kosovo, y compris l'inauguration et l'adoption officielle des statuts municipaux conformément à la législation kosovare, tel que prévu dans l'accord de Bruxelles. Je me félicite de la participation satisfaisante de la communauté serbe et d'autres communautés ethniques du Kosovo.

Maintenant que les statuts des quatre municipalités du nord ont été adoptés, l'association de municipalités serbes du Kosovo peut être mise en place conformément à la Constitution et aux lois kosovares et à la Charte européenne de l'autonomie locale afin d'assurer l'intégration de la communauté serbe dans le pays. L'association fera partie intégrante des institutions du Kosovo.

De même, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la perception de recettes aux postes de contrôle frontaliers dans le nord et la mise en place du fonds de développement et de son conseil d'administration, ainsi que la fermeture des bureaux du Ministère de l'intérieur de la Serbie opérant dans ces municipalités

et l'intégration de son personnel dans la police du Kosovo, tel que prévu dans l'accord de Bruxelles. Nous nous réjouissons à la perspective de la conclusion d'un accord sur le démantèlement des tribunaux parallèles à la prochaine réunion qui doit se tenir à Bruxelles, et nous espérons que la Serbie s'acquittera de ses responsabilités en mettant un terme aux activités de ces tribunaux et en ouvrant la voie à l'intégration des juges et des procureurs serbes du Kosovo dans le système judiciaire du Kosovo.

Il reste encore beaucoup à faire en matière de sécurité dans les quatre municipalités du nord, y compris le démantèlement des structures parallèles restantes. Au cours de la période considérée, j'ai constaté avec préoccupation des cas de résistance à l'établissement de l'état de droit dans les quatre municipalités du nord de la part des groupes paramilitaires et criminels qui font obstacle aux progrès de la communauté serbe au Kosovo depuis 15 ans.

Ces structures continuent également de mettre en danger les fonctionnaires des organismes chargés de l'application des lois nationales et internationales, comme on l'a vu récemment lors de l'attaque contre des véhicules appartenant à la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), et avec la construction de barricades qui continuent d'empêcher la liberté de circulation. Nous espérons que le nouveau Gouvernement serbe respectera l'Accord conclu et continuera de maintenir des contacts constructifs afin d'assurer que les Serbes du Kosovo acceptent et avalisent les accords signés à Bruxelles dans le cadre des efforts conjoints que nous avons consentis pour assurer la paix et la stabilité à nos citoyens, à la région et au-delà.

À l'approche des élections générales anticipées au Kosovo, j'ai demandé que tous les mécanismes en place et toutes les parties au Kosovo veillent à assurer lastabilité et les conditions justes et démocratiques propices au déroulement d'un scrutin libre et ouvert à tous. J'appelle encore une fois toutes les communautés ethniques du Kosovo à exercer leur droit constitutionnel en participant pleinement aux élections en vue de choisir leurs propres représentants, lesquels se feront les porte-paroles de leurs intérêts et de leurs demandes, et à coopérer avec nous au renforcement de la démocratie au Kosovo.

Les institutions du Kosovo sont déterminées à assurer le retour de tous les réfugiés et de toutes les personnes déplacées par la guerre. Pour faire en sorte que ces retours soient durables, nous avons adopté une approche générale consistant à investir dans le secteur du logement, la santé et la sécurité, l'accès à l'éducation et le développement économique. Je trouve particulièrement encourageant le fait que les centres urbains ont été le théâtre de certains des retours récents et je me félicite également de la coopération accordée par des pays de la région au Gouvernement kosovar pour faciliter ces retours.

La République du Kosovo est résolue à lancer un processus de réforme général qui améliorera ses perspectives d'adhésion à l'Union européenne, une priorité centrale qui unifie les citoyens du Kosovo, et un objectif qui fait consensus au sein des institutions et de la société. J'ai le plaisir d'informer le Conseil que plus tôt ce mois-ci, le Kosovo, faisant fond sur ces progrès tangibles, a achevé les négociations sur un accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne, premier pas crucial sur la voie de notre future adhésion. J'attends avec intérêt une officialisation rapide des résultats des négociations à la suite des élections générales au Kosovo, tandis que nous œuvrons à assurer la sécurité de nos citoyens et à améliorer leur qualité de vie dans l'optique de la perspective européenne. Nous avons réalisé des progrès considérables pour répondre aux conditions nécessaires à l'adhésion au régime de circulation sans visa de l'Union européenne, et nous espérons que ce processus arrivera à une conclusion rapide.

Nous avons également, au cours de cette période, mené à bien un examen stratégique du secteur de la sécurité. Ce processus pangouvernemental, effectué pour la première fois, s'est déroulé de manière organique et transparente, a examiné les conditions de sécurité présentes et futures, et évalué les besoins de sécurité de tous nos citoyens, ainsi que les objectifs de sécurité stratégiques du Kosovo. Parmi les recommandations émanant de ce processus, il y a la création des forces armées du Kosovo, conçues comme une force de défense légèrement armée qui, selon nous, répondra aux besoins de sécurité du Kosovo sur le long terme et constituera le moyen par lequel nous contribuerons à la sécurité collective de la région des Balkans. La création des forces armées du Kosovo sera un processus graduel, mené en plusieurs phases sur une décennie; il sera inclusif et visera à rallier non seulement l'appui de toutes les communautés ethniques, mais également leur participation active. Les deux organismes de sécurité au Kosovo ont fait la preuve de leur caractère inclusif. Quelque 15 % des effectifs de police du Kosovo appartiennent à des minorités ethniques, et 9 % environ

de la force de sécurité du Kosovo sont membres de minorités ethniques.

S'agissant de la création des forces armées du Kosovo, nous avons établi des contacts avec les communautés ethniques du Kosovo, les pays de la région et nos partenaires internationaux au sein de l'OTAN afin d'expliquer les résultats du processus d'examen, et nous poursuivrons cet important dialogue. Dans le cadre de nos efforts visant à assurer la sécurité, les institutions du Kosovo coopèrent et continueront de coopérer avec la communauté internationale, en particulier avec l'OTAN.

Souhaitant manifestement un avenir européen pour le Kosovo, nous avons établi un partenariat avec EULEX en vue de renforcer l'état de droit dans tout le pays. Tandis que nous traduisons en actes notre ferme détermination à lutter contre la corruption et la criminalité organisée, j'ai demandé à l'Union européenne de proroger le mandat d'EULEX jusqu'en 2016. Tandis que le mandat d'EULEX passera d'un rôle exécutif à un rôle d'encadrement, sa contribution continue au renforcement de l'indépendance de notre système judiciaire pluriethnique sera inestimable. Dans le cadre de son nouveau mandat, EULEX achèvera les affaires en suspens et en examinera de nouvelles sur la demande des institutions du Kosovo. Le nouveau mandat d'EULEX, qui a été approuvé par le Parlement du Kosovo, continuera d'aider à la mise en œuvre, comme convenu, du dialogue entre le Kosovo et la Serbie facilité par l'Union européenne.

Résolu à rester fidèle à notre volonté de bâtir un Kosovo démocratique, en paix avec lui-même et avec ses voisins, et aux valeurs et idéaux consacrés par la Constitution, le Parlement du Kosovo a approuvé la création d'un tribunal spécial, qui siégerait à l'intérieur et à l'extérieur du Kosovo, chargé de traiter des accusations de crimes de guerre émanant d'un rapport du Conseil de l'Europe de 2010. La création de ce tribunal illustre la détermination du Kosovo à lancer un processus indépendant et impartial afin d'examiner ces allégations de manière crédible, car nous croyons qu'une volonté d'assurer une justice universelle est le seul moyen de parvenir à une véritable réconciliation dans la région.

Tandis que nous tenons ce débat, des équipes de travail du Kosovo et de la Serbie mettent au jour un charnier dans la ville serbe de Rudnica, déterrant les restes de quelque 1712 personnes disparues pendant la guerre du Kosovo. Ce sont les corps de civils albanais du Kosovo enlevés et exécutés par les forces serbes pendant la guerre. Clore ce chapitre transcende la politique. En tant que dirigeants de nos pays, nous nous devons d'aider des milliers de familles brisées à clore ce chapitre en donnant aux commissions qui travaillent sur la question des disparus les moyens d'enquêter sur leur sort et en faisant montre de la volonté et du courage politiques de traduire en justice les auteurs de ces crimes affreux.

Nous avons œuvré d'arrache-pied pour ouvrir un nouveau chapitre au Kosovo et assurer à tous les citoyens l'égalité, la liberté et la paix. Nous avons beaucoup fait et avons encore beaucoup à faire. Je suis encouragée par les changements que nous avons constatés dans la région et par le soutien que nous avons reçu de la communauté internationale, qui s'est tenue à nos côtés pour indiquer clairement au Kosovo et à la Serbie la voie à suivre dans leurs perspectives d'adhésion à l'Union européenne.

Le Kosovo restera engagé à développer avec ses voisins de bonnes relations qui favorisent la coopération et la confiance mutuelle – un changement de paradigme pour une région plongée dans la guerre il y a moins de deux décennies. Sur cette voie, nous avons été guidés par la conviction profonde que nous ne devons pas permettre une répétition du passé douloureux et des souffrances incommensurables infligés à la vie des citoyens du Kosovo. Il continuera d'y avoir des contradictions et des tensions à mesure que nous progresserons, mais je crois que les progrès réalisés jusqu'à présent doivent être et seront maintenus car nous sommes déterminés à assurer un avenir prospère aux jeunes générations.

Nous voulons continuer à consolider les progrès réalisés dans le renforcement du Kosovo, tant sur le plan national qu'international, car ces deux processus sont en étroite corrélation. Nous continuerons à solliciter l'aide et l'accompagnement du Conseil, car le succès du Kosovo et le maintien de cette dynamique seront notre héritage commun, de même que le Kosovo aujourd'hui, vivant dans la paix et la prospérité, est notre réussite commune.

Je voudrais également ajouter qu'il n'y a pas de témoignage plus crédible pour savoir qui a fait quoi pendant les années 90 que les verdicts rendus par le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, mis en place par l'ONU. Et rien ne fait plus autorité quant à la légalité de l'indépendance du Kosovo que l'avis de la Cour internationale de Justice, un organe de l'ONU. Je remercie les membres du Conseil de leur attention.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Mme Jahjaga de son exposé. Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de la participation du Président Tomislav Nikolić à la présente séance du Conseil. Nous tenons tout d’abord à lui exprimer nos condoléances à la suite de la catastrophe naturelle qui a frappé la Serbie. La Fédération de Russie fournit une assistance en vue de surmonter les conséquences de cette catastrophe. Nous approuvons les commentaires et les évaluations du Président Nikolić. Nous avons également écouté attentivement la déclaration de Mme Atifete Jahjaga. Nous tenons à remercier M. Zarif d’avoir présenté le rapport du Secrétaire général (S/2014/305) sur les travaux de la Mission d’administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

La Mission des Nations Unies est la principale présence internationale dans la province. Nous la prions de s’acquitter pleinement et activement de son mandat. À cette fin, elle doit être dotée de toutes les ressources nécessaires. Nous condamnons les tentatives de miner l’action de la MINUK et appelons la partie albanaise du Kosovo à coopérer pleinement avec la présence des Nations Unies.

Nous prenons acte des mesures mises en place en vue de normaliser les relations entre Belgrade et Pristina dans le cadre d’un dialogue au plus haut niveau politique. Il importe que ces efforts contribuent à promouvoir le respect des droits de la population serbe dans la province. Nous partageons l’avis exprimé par le Secrétaire général dans son rapport, à savoir qu’il importe de créer au plus vite une communauté de municipalités serbes du Kosovo afin de protéger les intérêts collectifs des Serbes et, en conséquence, de préserver la stabilité dans la région.

La situation des Serbes au Kosovo reste plutôt décourageante. Pratiquement aucun progrès n’a été accompli en vue du rapatriement des réfugiés serbes et du rétablissement de leurs droits de propriété. Les gens ont peur de retourner au Kosovo par crainte de violences à caractère ethnique, mais aussi du fait de l’absence de garanties de sécurité et de l’incapacité des autorités locales à protéger leurs droits. Il convient de rappeler que la mise en place des conditions nécessaires à la réalisation de cet objectif est l’une des principales exigences de la résolution 1244 (1999). Les biens serbes continuent d’être pillés et usurpés, et les cimetières serbes profanés. Les Serbes exilés ne peuvent souvent pas se rendre sur les tombes de leurs ancêtres, même à l’occasion des fêtes orthodoxes. Sur les murs de monastères et de maisons serbes, des insultes et des menaces ont été inscrites. Récemment, un incident similaire s’est produit dans le monastère de Visoki Dečani, qui est sous protection de la Force de paix au Kosovo de l’OTAN. Les condamnations publiques de routine des autorités albanaises du Kosovo sont insuffisantes. Il faut lutter véritablement contre toutes les formes d’intolérance ethnique et religieuse. Cependant, les résultats des enquêtes concernant un certain nombre de crimes ethniques médiatisés se font toujours attendre.

Nous estimons que l’initiative visant à créer une prétendue armée du Kosovo est contreproductive. Malheureusement, le rapport du Secrétaire général ne donne qu’une évaluation très vague des mesures prises par Pristina à cet égard.

Nous prenons note de la décision de proroger le mandat de la Mission État de droit menée par l’Union européenne au Kosovo (EULEX) jusqu’à juin 2016. Nous appelons cette mission à se laisser guider par son mandat et à se comporter de manière entièrement neutre. Dans le même temps, comme le souligne le rapport de la Cour des comptes européenne, l’efficacité de l’aide fournie par l’Union européenne à Pristina dans le domaine de l’état de droit est insignifiante. Il importe de souligner que, bien évidemment, l’autorité du Conseil de sécurité ne saurait être déléguée à une tierce partie, en particulier les structures de Pristina.

Nous saluons par ailleurs les efforts que continue de déployer l’Équipe spéciale d’enquête pour faire la lumière sur les crimes découverts par le Rapporteur spécial du Conseil de l’Europe, M. Marty, notamment le trafic d’organes humains. Tous les coupables doivent être traduits en justice, et nous espérons que le format inhabituel de l’Équipe spéciale permettra de rendre une justice objective et impartiale qui ne sera sujette à aucune forme d’opportunisme politique.

Les informations faisant état de la participation d’Albanais du Kosovo au conflit syrien sont extrêmement préoccupantes, en particulier en ce qui concerne leur appartenance à des groupes terroristes affiliés à Al-Qaida, notamment le Front el-Nosra et l’État islamique d’Iraq et du Levant. Nous appuyons fermement toute initiative visant à mettre un terme à ces activités.

Nous confirmons que la position de la Russie sur la question du Kosovo reste inchangée. Nous défendons la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Serbie. Nous estimons que la résolution 1244 (1999) reste pleinement pertinente et définit les obligations de toutes les parties concernées en tant que cadre juridique international aux fins du règlement du conflit au Kosovo.

M. Lamek (France) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour son exposé, et je souhaite la bienvenue à la Présidente Jahjaga et au Président Nikolić.

Je voudrais, tout d'abord, adresser mes plus vives condoléances au Président Nikolić à la suite de la catastrophe d'une ampleur exceptionnelle qui a affecté son pays et les États avoisinants, riverains de la Save. La communauté internationale est à leurs côtés dans cette épreuve. L'Union européenne et ses États membres se sont d'ores et déjà mobilisés et continueront à leur apporter l'assistance dont ils ont besoin.

Un an a passé depuis la signature du premier accord historique sur les principes gouvernant la normalisation des relations du 19 avril 2013. Il est indispensable que l'esprit de concorde et de coopération qui y a présidé continue de régner entre les parties dans le cadre de sa mise en œuvre et que le dialogue entre Pristina et Belgrade reste régulier et de qualité. Les parties doivent poursuivre leurs discussions, rester engagées et conserver un esprit constructif de recherche du compromis.

Nous prêterons attention, comme le Représentant spécial du Secrétaire général nous y invite, à la poursuite de la mise en œuvre effective de l'Accord du 19 avril 2013 : le démantèlement complet des structures parallèles serbes au nord du Kosovo, la conclusion rapide d'un accord dans le domaine judiciaire, et, enfin l'élaboration, dans un esprit d'ouverture, d'une communauté de communes serbes au Kosovo, disposant de véritables responsabilités.

Nous souhaitons également saluer la décision prise par le Parlement kosovar, le 24 avril, de ratifier l'échange de lettres entre la Haute Représentante, Mme Catherine Ashton, et la Présidente du Kosovo, dont je salue le sens des responsabilités. Cet échange de lettres et son approbation par le Parlement à une large majorité marquent la vision des chefs de partis kosovars et, partant, leur maturité politique. Grace à cet échange de lettres, la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), dont l'examen stratégique a été conduit en concertation étroite entre Pristina et Bruxelles, est ainsi prolongée pour deux années supplémentaires.

Plus encore, cet échange de lettres établit un tribunal de droit kosovar dont le dispositif permettra de donner suite, dans les meilleures conditions, aux travaux menés par l'Équipe spéciale d'enquête du Procureur principal, M. Williamson. Cette décision montre le désir des Kosovars de s'engager dans un processus judiciaire qui permettra de répondre de manière crédible et impartiale à des allégations sérieuses. En acceptant de faire la lumière sur des actes imputés à des individus, le Kosovo démontre ainsi qu'il est prêt à clore le chapitre douloureux de la guerre, à contribuer à la réconciliation régionale et à faire preuve de son attachement aux valeurs européennes.

Nous condamnons l'incident intervenu il y a un mois contre un véhicule d'EULEX, et ce quelques mois seulement après le décès d'un officier lituanien de cette mission dans l'accomplissement de ses fonctions. La mise en danger de ces personnels est inacceptable, et nous rappelons que toutes les parties doivent respecter la liberté de circulation des soldats et personnels déployés dans le cadre de la Force de paix au Kosovo et d'EULEX. Pour autant, heureusement, le Kosovo continue de jouir d'une situation globalement calme et stable.

La France soutient le développement d'un Kosovo souverain, pacifique, démocratique et multiethnique, vivant en paix avec ses voisins. Des élections législatives anticipées auront lieu le 8 juin. Nous invitons les Kosovars, de toutes les communautés, à se rendre aux urnes et à participer ainsi à la construction de leur destin commun.

Nous appelons à la tenue d'un scrutin transparent et démocratique, pour lequel l'Union européenne a d'ores et déjà déployé une nouvelle mission d'observation électorale.

Il est important d'assurer la protection des droits des différentes communautés sur l'ensemble du territoire du Kosovo, en particulier concernant leur patrimoine culturel et religieux. Nous condamnons toute profanation contre des monastères et cimetières serbes et, plus généralement, toute atteinte contre les sites religieux et culturels. De tels actes ne doivent pas rester impunis. Ils doivent être unanimement condamnés pour ce qu'ils sont : une entrave à l'émergence d'un État multiethnique et respectueux du droit de ses minorités.

Nous encourageons le dialogue fructueux qui s'est mis en place entre les autorités de Pristina et l'Église orthodoxe serbe au Kosovo. Il est également important de faciliter le retour des réfugiés et déplacés internes dans de bonnes conditions de sécurité et de réinsertion, sur le plan social et économique.

Les développements positifs qu'a connus le Kosovo au cours des dernières années doivent également s'accompagner de mesures concrètes pour renforcer l'État de droit, la transparence et permettre le développement d'un climat propice aux affaires et au développement économique. Les interférences dans le cours des affaires judiciaires ne sont pas acceptables.

Je conclurai en saluant la marche conjointe du Kosovo et de la Serbie vers l'Europe suite à la normalisation de leurs relations. Une étape importante des négociations entre la Commission européenne et Pristina en vue de la finalisation de l'accord de stabilisation et d'association a été franchie le 6 mai. Nous espérons qu'il sera bientôt conclu. La Serbie, quant à elle, a réalisé des efforts importants en termes de réformes internes et de relations avec son voisinage. Ceux-ci ont été couronnés par le lancement, le 21 janvier dernier, des négociations d'adhésion à l'Union européenne. Il revient désormais à ces deux pays de faire face à leurs engagements dans le cadre de ces négociations d'adhésion à l'Union européenne, afin de poursuivre leur rapprochement européen respectif.

M. Laro (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres orateurs pour remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zarif, de son point complet sur la situation au Kosovo. Je remercie également le Président de la République de Serbie et Mme Atifete Jahjaga de leurs déclarations.

Le Nigéria adresse ses sincères condoléances à la population serbe suite aux pertes humaines et aux importants dégâts matériels engendrés par les récentes inondations dans le pays.

La collaboration constante entre la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et d'autres facilitateurs, tels que la Force de paix au Kosovo (KFOR) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), a aidé à consolider la paix et la stabilité au Kosovo et à réaliser des progrès dans la mise en œuvre du Premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations, conclu le 19 avril 2013. C'est évident dans la volonté des parties d'aplanir les divergences entre leurs positions respectives, et de rendre ainsi plus facilement éalisable un consensus sur les questions résiduelles.

L'intégration des anciens policiers serbes à la police du Kosovo, ainsi que le dialogue que facilite actuellement l'Union européenne entre Belgrade et Pristina en vue du commencement de négociations d'adhésion sont d'autres indications de l'engagement des parties à l'égard de l'Accord du 19 avril. Ces stratégies, visant à faciliter l'instauration durable de la paix et de la stabilité, doivent être encouragées par toutes les parties.

Le rapport du Secrétaire général (S/2014/305) indique que des membres de l'Assemblée du Kosovo représentant la communauté serbe du Kosovo et les autres communautés non majoritaires s'inquiètent que certaines dispositions du projet de loi relative aux élections générales modifient les critères d'admission au droit de vote, dont ils craignent qu'elles ne réduisent le nombre des Serbes du Kosovo et des membres d'autres communautés non majoritaires admis à voter. L'OSCE considère que ce projet de loi est incompatible avec les autres lois et a reconnu que les modifications apportées aux critères d'admission au droit de vote risquaient de décourager les électeurs issus de minorités de participer aux élections. Dans l'intérêt de l'équité et de la participation de tous, nous pensons que la loi doit prendre en considération les préoccupations des Serbes et des autres groupes non majoritaires au Kosovo.

L'une des recommandations émanant de l'examen stratégique du secteur de la sécurité mené sur une période de deux ans consiste à transformer la force de sécurité du Kosovo en armée du Kosovo. Nous notons que ni l'OTAN ni la KFOR n'ont été associées à la rédaction de cette recommandation. C'est significatif, puisque le rapport indique que toute modification du mandat et de la structure de la force de sécurité du Kosovo pourrait influer sur le maintien ou non du soutien de l'OTAN au Kosovo.

Le rapport montre également que les autorités serbes et les représentants des Serbes du Kosovo ont exprimé de graves réserves au sujet du projet de transformation de la force de sécurité du Kosovo en armée, dans lequel les autorités serbes voient, de fait, une violation de la résolution 1244 (1999). À cet égard, nous estimons que le Kosovo se doit de procéder avec précaution concernant cet aspect de son examen du secteur de la sécurité en tenant compte des préoccupations de toutes les parties prenantes. Nous nous félicitons des

assurances données ici aujourd'hui par Mme Jahjaga que les autorités kosovares poursuivront le dialogue sur cette question.

Tout en reconnaissant les acquis obtenus au niveau de la mise en œuvre du premier accord, nous nous devons de dire que la situation au nord du Kosovo demeure une source de préoccupation. La montée des tensions politiques découlant des arrestations, des détentions, des manifestations et des actes délictueux à l'encontre d'EULEX donne lieu à une recrudescence de l'insécurité au Kosovo, et doit être examinée dans le détail. Les restrictions imposées aux déplacements au Kosovo des responsables serbes, les opérations policières à Shtërpcë/Štrpce et les attaques menées en représailles contre la police du Kosovo sont des questions qui exigent une attention urgente si l'on veut éviter une escalade des tensions.

Nous exhortons toutes les parties à prendre des mesures pour empêcher une reprise de la violence et à faire des efforts rigoureux pour parvenir à une solution globale et mutuellement acceptable aux problèmes existant sur le territoire et dans la région. Nous encourageons également une réinstallation sans entrave des rapatriés et des déplacés issus de minorités au Kosovo. Nous estimons que l'effort que fait le Gouvernement pour remédier au problème du faible nombre de retours volontaires et de personnes déplacées réintégrées est d'importance vitale. Nous prenons note de la stratégie pour les communautés et le retour des personnes déplacées pour la période 2014-2018 et nous espérons qu'elle favorisera les retours volontaires à moyen et à long termes.

Nous saluons la prorogation jusqu'au 14 juin 2016 du mandat d'EULEX, dont nous saluons le rôle de stabilisation de la région. Nous attendons avec intérêt l'achèvement de son examen stratégique, qui permettra d'en rectifier le mandat et d'en améliorer les résultats sur le terrain.

Enfin, nous félicitons le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zarif, et son équipe de leurs efforts inlassables pour la cause de la paix et de la stabilité au Kosovo, ainsi que dans la région. Nous l'assurons, lui et sa Mission, de notre soutien renouvelé.

Mme King (Australie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zarif, de son exposé au Conseil sur les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo durant la période à l'examen. Je voudrais également souhaiter la bienvenue au Conseil au Président de la République de Serbie, M. Tomislav Nikolić, et à la Présidente du Kosovo, Mme Atifete Jahjaga, et leur adresser tous nos remerciements pour leurs déclarations. J'aimerais également transmettre les condoléances de l'Australie au Président Nikolić et aux populations en Serbie qui ont subi la perte de membres de leur famille dans ces inondations sans précédent. Ces pertes sont vivement ressenties au sein des communautés touchées en Australie.

La Serbie et le Kosovo ont accompli des progrès remarquables au cours des deux dernières années dans leur dialogue politique de haut niveau en vue de normaliser leurs relations et dans la mise en œuvre de l'accord du 19 avril 2013.

Comme le Secrétaire général le dit dans son rapport (S/2014/305), les parties ont réussi à réduire l'écart entre leurs positions. Nous saluons les efforts des dirigeants politiques de Belgrade et de Pristina et les félicitons pour les progrès réalisés. Les avancées concernant le chapitre du Premier Accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations, conclu le 19 avril 2013, relatif à l'intégration de la police sont particulièrement importantes. La présence des 284 anciens agents de police serbes au sein des forces de police du Kosovo vient renforcer la confiance des Serbes du Kosovo dans les institutions kosovares et constitue par conséquent une importante mesure de confiance pour cette communauté. Le rapport du Secrétaire général le souligne, des défis persistent, notamment en ce qui concerne la mise en place de la future association de municipalités serbes du Kosovo. Or celle-ci demeure indispensable et nous encourageons les deux parties à convenir d'un rôle utile pour l'association.

L'Australie applaudit la décision prise le 23 avril par l'Assemblée du Kosovo de créer un tribunal spécial au sein du système judiciaire kosovar avec des antennes à l'intérieur et à l'extérieur du Kosovo, chargé de juger des accusations qui pourraient résulter des travaux de l'Équipe spéciale d'enquête. Nous sommes conscients qu'il s'agissait d'une décision difficile et délicate. En mettant en place une procédure judiciaire crédible, qui, nous l'espérons permettra enfin de faire la lumière sur les graves allégations de trafic d'organes pendant le conflit des années 90, le Kosovo a réaffirmé son attachement à l'état de droit, et nous saluons cette décision.

La proposition de réformer les forces de sécurité du Kosovo s'est également avérée une question délicate, aussi bien au plan intérieur qu'au niveau régional.

L'Australie reconnaît au Kosovo le droit, en tant que pays indépendant, de mettre en place ses propres forces de sécurité, en particulier dans le contexte de la poursuite de sa coopération avec l'OTAN. Nous recommandons que tous les efforts soient faits pour veiller à ce que la création de l'armée du Kosovo se fasse en toute transparence et dans le cadre d'un dialogue avec les principaux voisins régionaux.

Nous tenons à souligner l'importance du maintien de la présence de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX). Nous prenons acte du rapport de la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité sur les activités d'EULEX. La réorientation du mandat d'EULEX, votée par l'Assemblée du Kosovo et appuyée par la Présidente Jahjaga dans sa lettre du mois d'avril, garantira à EULEX la possibilité de poursuivre ses enquêtes et ses poursuites relatives aux affaires de criminalité organisée et de crimes de guerre les plus graves, tout continuant à participer au renforcement des capacités des institutions judiciaires et de police pluriethniques du Kosovo jusqu'au 15 juin 2016. Nous condamnons l'attaque menée contre plusieurs véhicules d'EULEX le 25 avril et demandons qu'il soit procédé rapidement à une enquête approfondie. Il demeure encourageant toutefois de constater que dans l'ensemble la situation en matière de sécurité est demeurée calme et que le Kosovo reste sur la bonne trajectoire. Cela joue, selon nous, en faveur de l'argument selon lequel le Conseil de sécurité pourrait réduire la fréquence de ses débats sur la situation au Kosovo.

Le retour d'une grande partie des personnes qui ont été déplacées durant le conflit est un aspect fondamental du processus de réconciliation à long terme au Kosovo, mais il ne peut être possible sans une démarche globale concernant la politique des retours, les problèmes de logement, la sécurité, la liberté de circulation, l'accès aux services publics et les possibilités d'emploi. L'Australie accueille avec satisfaction la nouvelle stratégie du Kosovo pour les communautés et le retour des personnes déplacées pour la période 2014-2018, et encourage toutes les autorités kosovares compétentes à la mettre pleinement en œuvre.

Enfin, l'ouverture en janvier des pourparlers d'adhésion entre la Serbie et l'Union européenne, et la conclusion des négociations sur un futur accord de stabilisation et d'association avec le Kosovo sont des jalons historiques dans le parcours respectif de ces deux pays vers l'intégration européenne. Après la courte pause résultant de façon compréhensible des élections générales en Serbie et des prochaines élections législatives au Kosovo, prévues le 8 juin, il importera que les dirigeants nouvellement élus à Belgrade et à Pristina se réengagent dans le dialogue politique facilité par l'Union européenne avec une ambition et une vision renouvelées. De cette manière, la dynamique positive sera maintenue et on pourra parvenir à la pleine normalisation des relations, pour l'intérêt et la prospérité mutuels des peuples de la Serbie et du Kosovo.

M. Tatham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo, M. Farid Zarif, de son exposé d'aujourd'hui. Je suis ravi de souhaiter la bienvenue au Conseil à S. E. la Présidente Atifete Jahjaga et à S. E. le Président Tomislav Nikolić.

Nous avons conscience que la visite du Président Nikolić intervient à un moment très difficile pour la Serbie, suite aux inondations catastrophiques qui ont frappé son pays ces dernières semaines et ont entraîné des tragiques pertes en vies humaines. Ces inondations ont été tout à fait dévastatrices pour les centaines de milliers de personnes touchées en Serbie et dans toute la région. Mon gouvernement fournit une aide pour faire face à ces inondations dans le cadre de la stratégie coordonnée de l'Union européenne. Une équipe en provenance de Londres s'est rendue à Belgrade pour envisager comment nous pouvons concourir à l'évaluation des besoins afin de faire le meilleur usage possible de l'assistance internationale dès maintenant et dans les efforts de reconstruction qui vont suivre. Le Royaume-Uni exprime toute sa solidarité avec le peuple serbe et tous ceux dans la région qui souffrent des conséquences de cette catastrophe naturelle.

En ce qui concerne le sujet du débat, le Royaume-Uni se félicite des progrès que le Kosovo a continué d'enregistrer à la fois sur le plan intérieur et sur la scène internationale. Nous constatons avec satisfaction que le Kosovo est reconnu par plus de la moitié des États Membres de l'ONU, et nous encourageons les pays qui ne l'ont pas encore fait à reconnaître le Kosovo.

Pour ce qui est avancées internes, le Royaume-Uni relève en particulier la tenue de l'élection municipale à Mitrovica-Nord, et espère que les élections législatives du mois prochain connaîtront le même succès. Avant sa dissolution, l'Assemblée du Kosovo a pris plusieurs décisions importantes en faveur du renforcement des relations entre le Kosovo et l'Union européenne. Le Royaume-Uni se félicite qu'elle ait ratifié l'échange de

lettres relatif à la prorogation de deux ans du mandat de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et salue la signature d'un accord sur le contenu de l'accord de stabilisation et d'association entre l'Union européenne et le Kosovo. Nous continuons d'appuyer le travail important d'EULEX, notamment son aide à la mise en œuvre des accords issus du dialogue facilité par l'Union européenne. Nous invitons tout particulièrement les élus et les leaders communautaires dans le nord du Kosovo à continuer de coopérer aux activités d'EULEX. Nous condamnons énergiquement l'attaque qui a visé un convoi d'EULEX le mois dernier, et nous demandons instamment aux personnes qui détiennent des informations relatives à cet incident, ainsi qu'au meurtre d'un agent des douanes lituanien en septembre dernier, à aider la police dans ses enquêtes.

Nous prenons note avec satisfaction de la décision de l'Assemblée du Kosovo de mettre en place un tribunal spécial pour traiter des affaires qui pourraient résulter du rapport de l'Équipe spéciale d'enquête d'EULEX, dirigée par Clint Williamson. C'est là une avancée de premier plan, qui démontre la volonté du Kosovo de s'attaquer à d'épineux problèmes d'état de droit. Nous engageons vivement toutes les parties à continuer de soutenir cet important processus judiciaire.

Le Royaume-Uni félicite la Serbie et le Kosovo des efforts déployés jusqu'ici pour normaliser leurs relations, dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne. Le rapport du Secrétaire général (S/2014/305) évoque à juste titre les progrès remarquables qui ont été accomplis depuis l'ouverture du dialogue entre les premiers ministres en octobre 2012. Il est à présent vital de préserver et de faire fructifier ces progrès. Il est sans doute inévitable que la combinaison des élections serbes et des prochaines élections au Kosovo entraîne un ralentissement dans le rythme du dialogue, toutefois nous espérons que la prochaine rencontre aura lieu rapidement et nous exhortons les deux parties à redoubler d'efforts afin de maintenir la dynamique initiale, tout à fait impressionnante.

Nous engageons vivement Belgrade et Pristina à continuer de mettre en œuvre le Premier Accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations, conclu le 19 avril 2013. Nous prenons acte des mesures qui ont été prises, toutefois la pleine mise en œuvre de l'Accord issu du dialogue n'est pas encore en vue. Il est indispensable de convenir rapidement de la mise en place et du statut de l'association des municipalités à majorité serbe, et de faire en sorte que d'autres engagements, notamment sur le système judiciaire et dans les secteurs de l'énergie et des télécommunications, soient conclus sans délai. Nous invitons également les parties à garantir la plus grande participation possible de toutes les communautés aux prochaines élections nationales au Kosovo.

Je voudrais répondre aux préoccupations qui ont été exprimées par certains concernant la proposition de transformer les forces de sécurité du Kosovo en armée du Kosovo. Ni les forces de sécurité du Kosovo ni l'armée du Kosovo ne sont mentionnées ou interdites par la résolution 1244 (1999). La résolution fait spécifiquement référence aux groupes armés d'Albanais du Kosovo. Les forces de sécurité du Kosovo ne peuvent, selon nous, être classées dans cette catégorie, étant donné leur caractère pluriethnique et le fait qu'elles sont contrôlées par la branche civile de l'État.

La participation d'Albano-Kosovars à des conflits étrangers a été évoquée dans plusieurs déclarations aujourd'hui. Nous nous félicitons qu'une telle participation ait été condamnée vigoureusement par de nombreux acteurs internationaux et locaux, y compris la communauté musulmane du Kosovo. Nous prenons acte également de l'intention déclarée des autorités kosovares d'adopter une législation interdisant expressément ce genre de participation.

Je saisis cette occasion pour saluer l'inauguration par la Présidente kosovare, Mme Jahjaga, le 7 mars, du Centre national des rescapées des violences sexuelles. Je prends note aussi des amendements législatifs adoptés par l'Assemblée du Kosovo, qui ont pour objet de reconnaître et protéger les rescapées des violences sexuelles.

Le Conseil fait à juste titre une très large place à la prévention de la violence sexuelle. Le Royaume-Uni appuie les efforts visant à remédier de façon efficace et avec sensibilité aux conséquences tragiques de la violence sexuelle chaque fois qu'elle a lieu. Le Royaume-Uni se félicite de ce que le problème soit en train d'être pris en charge au Kosovo.

Enfin, le Royaume-Uni réaffirme que la Conseil doit envisager de réduire la fréquence à laquelle nous nous réunissons dans le cadre de ces débats. Le contexte positif général fait qu'il s'agit là, à notre avis, d'une mesure appropriée.

Mme Murmokaitė (Lituanie) (*parle en anglais*) : J'aimerais commencer par remercier de son exposé M. Farid Zarif, le Représentant spécial du Secrétaire

général. Je voudrais aussi remercier de leurs déclarations S. E. M. Tomislav Nokolić, Président de la Serbie, et S. E. Mme Atifete Jahjaga, Présidente du Kosovo.

Je tiens tout d'abord à exprimer les condoléances et la solidarité de la Lituanie à toutes les personnes touchées en Serbie par les pires inondations qu'a connues la région en plus d'un siècle. La Lituanie, de concert avec d'autres partenaires internationaux, est prête à offrir aide et assistance aux victimes des inondations.

Je voudrais souligner l'approche constructive que le Kosovo a adoptée lors des négociations sur un accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne (UE), qui ont officiellement pris fin le 6 mai. Il s'agit du reflet de la détermination du Kosovo à poursuivre les réformes générales sur la voie de son intégration à l'Union européenne.

Aujourd'hui, je voudrais aborder trois points : la mise en œuvre du Premier Accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina, les élections et la prorogation du mandat de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX).

Au cours de la période considérée, Belgrade et Pristina ont continué de participer au dialogue facilité par l'UE, bien que ce soit à un rythme un peu plus lent en raison des cycles électoraux en Serbie et au Kosovo. La détermination et la volonté politique durables des dirigeants de poursuivre le dialogue et de mettre en œuvre l'Accord sont louables et encourageants. Nous nous félicitons de ce que le chef du nouveau Gouvernement de Serbie, M. Vučić, ait déclaré que la poursuite du dialogue ouvert à Bruxelles est une priorité pour son gouvernement et que cela est dans l'intérêt bien compris des Serbes du Kosovo.

Nous espérons qu'après la publication des résultats des élections parlementaires au Kosovo le 8 juin, des mesures concrètes en faveur de la normalisation des relations avec la Serbie continueront aussi d'être prises. Les progrès enregistrés jusqu'à présent doivent être maintenus et renforcés plus avant. Nous sommes convaincus que des élections parlementaires régulières et démocratiques au Kosovo y renforceront encore davantage le fonctionnement de la démocratie et accroîtra la confiance dans les institutions publiques. Les élections au Kosovo seront étroitement suivies par la communauté internationale. Nous appuyons le rôle de la Mission d'observation électorale de l'Union européenne et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe s'agissant d'aider les autorités locales à organiser des élections au Kosovo conformément aux normes internationales.

À l'heure actuelle, la Force de paix au Kosovo et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) continuent de contribuer au maintien de la paix et de la stabilité sur le terrain, tandis qu'EULEX joue un rôle clef dans la consolidation de l'état de droit. Il est aussi dans l'intérêt légitime du Kosovo de renforcer ses propres capacités pour garantir l'état de droit et assurer la sécurité sur son propre territoire. Cet objectif est pleinement réalisable. La Lituanie salue la décision de l'Assemblée du Kosovo de créer un tribunal spécial pour assurer le suivi des procès qui pourraient résulter des travaux de l'Équipe spéciale d'enquête sur les crimes de guerre, ainsi que l'invitation à proroger le mandat d'EULEX pour deux autres années.

Il reste encore beaucoup à faire, toutefois. L'évasion de trois personnes notoires soupçonnées de crimes de guerre est une source de préoccupation. Nous demandons aux autorités kosovares de garantir le droit de la défense lors des enquêtes sur les crimes de guerre et de traduire tous les auteurs en justice. La situation dans le nord reste compliquée. L'absence de sécurité nuit au fonctionnement des institutions, aux acteurs internationaux et à la vie quotidienne des communautés locales. La dernière attaque menée le 25 avril contre la police d'EULEX nous a rappelés celle du 19 septembre 2013, dans laquelle un officier de douanes lituanien a été tué. Nous demandons aux autorités respectives d'enquêter de façon approfondie sur tous les actes criminels et d'en traduire les auteurs en justice.

La mise en œuvre de l'Accord d'avril vise à bâtir une société inclusive et à jeter des passerelles entre les peuples. S'attaquer à l'héritage du passé et garantir une justice transitionnelle et transnationale pour toutes les victimes, notamment les réfugiés et les déplacés appartenant aux communautés minoritaires, reste le fondement de la cohabitation pacifique à l'intérieur d'un État et entre les pays. Dans le contexte des progrès faits en matière de mise en œuvre de l'Accord entre Belgrade et Pristina, ma délégation, à l'instar des autres dont les représentants ont pris la parole avant moi, reste ouverte à l'idée de revoir le cycle actuel de débat sur la MINUK en vue d'en réduire la fréquence, et d'envisager une réduction de l'opération de maintien de la paix des Nations Unies au Kosovo, conformément à l'évolution des faits sur le terrain.

Mme **Perceval** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Avant toute chose, je voudrais dire que l'Argentine est solidaire de la Serbie et qu'elle compatit à ses souffrances dues aux récentes inondations qui, comme il a été dit, sont les pires de ces 120 dernières années. Nous adressons nos condoléances aux membres des familles des victimes, au Gouvernement de Serbie et à la région dans son ensemble en ces moments difficiles.

Je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Farid Zarif, de sa présentation du rapport de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2014/305). Nous voudrions aussi saluer la participation du Président Tomislav Nicolić et de Mme Atifete Jahjaga.

L'Argentine tient à souligner, comme elle le fait toujours, le rôle fondamental que joue l'ONU au Kosovo par l'entremise de la MINUK en promouvant la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme, et en coopérant avec la Force de paix au Kosovo et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, tout en maintenant une position de neutralité vis-à-vis du statut sous l'égide des Nations Unies.

Il convient de rappeler que l'Argentine a voté pour la résolution 1244 (1999) lorsqu'elle était membre du Conseil de sécurité, et considère que cette résolution reste la base juridique internationale applicable au Kosovo pour parvenir à un règlement général au travers d'un processus politique et de négociations. L'importance de la MINUK a encore une fois été prouvée non seulement en aidant à la conclusion du processus électoral qui s'est déroulé au Kosovo en novembre et décembre, mais aussi en accompagnant Belgrade et Pristina, dont le ferme leadership a permis de prendre les mesures nécessaires pour la pleine mise en place des nouvelles équipes municipales dans le nord du Kosovo.

S'agissant de la sécurité, nous nous félicitons de ce que la criminalité ait continué de baisser au cours de la période à l'examen et que la situation soit restée relativement stable dans l'ensemble. Nous sommes toutefois préoccupés que les incidents visant les Serbes du Kosovo continuent d'être signalés, en particulier à Pejë/Peć et dans la municipalité d'Istog/Istok. Nous condamnons aussi la poursuite des actes de vandalisme contre les bâtiments de l'Église orthodoxe serbe et la profanation des cimetières orthodoxes serbes. C'est aux autorités concernées qu'il appartient de prendre des mesures pour que ces actes ne se répètent pas à l'avenir. À cet égard, nous pensons que la réponse de la police du Kosovo aux exactions visant les minorités ethniques s'est améliorée et que la multiplication des patrouilles de police dans les secteurs à forte mixité ethnique, à l'instar de ce qui a été fait dans la municipalité de Klinë/Klina, représenterait un important pas en avant.

Nous saluons la détermination des parties à rester engagées dans le dialogue de haut niveau facilité par l'Union européenne, et nous soulignons l'importance des progrès enregistrés dans la mise en œuvre du Premier Accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations, un accord historique conclu le 19 avril 2013. Nous encourageons les parties à poursuivre ces efforts et à consolider les progrès réalisés, en particulier en parvenant à un accord sur la mise en place de l'Association/Communauté des municipalités serbes du Kosovo. Nous soulignons les progrès enregistrés sur une disposition de l'Accord particulièrement délicate, à savoir l'intégration de fonctionnaires du Ministère serbe de l'intérieur dans la police du Kosovo. Nous encourageons les parties à poursuivre dans cette voie par le dialogue et la mise en œuvre de l'Accord en vue de progresser sur les questions connexes liées à l'appareil judiciaire et à l'état de droit.

La République de Serbie, en particulier, a continué de se montrer réellement attachée au processus de mise en œuvre de l'Accord d'avril 2013. Nous encourageons toutes les parties prenantes internationales sur le terrain à continuer d'œuvrer de concert, dans le cadre de leurs mandats respectifs, en vue de contribuer à la consolidation des résultats obtenus et au règlement effectif des questions en suspens.

Tout en étant encouragés par le fait que la situation générale en matière de sécurité au Kosovo demeure calme dans l'ensemble, nous devons cependant continuer de prêter attention aux conditions de sécurité à Mitrovica-Nord. Il convient également de redire à cet égard que l'important travail de la MINUK demeure essentiel pour appuyer de façon optimale les processus politiques, en accordant une attention particulière aux questions relatives à la mise en œuvre de l'Accord du 19 avril 2013.

L'Argentine considère qu'il est de la plus haute importance d'œuvrer au plein respect des droits fondamentaux des personnes déplacées et des minorités ainsi qu'à leur retour sur leurs lieux d'origine afin qu'elles puissent jouir pleinement de leurs droits essentiels sans être victimes de discrimination ou d'intimidation. Bien que l'adoption d'une stratégie pour les communautés et le retour des personnes déplacées pour la période 2014-2018 qui définisse comme autant

de priorités la construction de logements, la sécurité locale, la liberté de circulation, l'accès aux services publics et l'emploi, et l'amélioration de la situation des personnes déplacées des déplacées des communautés rom, ashkalie et égyptienne du

Kosovo soient positives, il est reconnu dans le rapport que les Serbes déplacés continuent de se heurter à des difficultés. Nous appelons les autorités à redoubler d'efforts pour promouvoir la tolérance, le respect et la réconciliation et lutter contre les formes de discrimination.

De même, l'Argentine continue de trouver préoccupant que le taux des retours volontaires des personnes déplacées depuis 15 ans reste relativement faible. Nous appelons les autorités à continuer de s'employer à appliquer des mesures qui, comme il est mentionné dans la stratégie, pourraient contribuer à régler les questions en suspens qui continuent de faire obstacle à la facilitation du retour et de la réintégration définitive des personnes déplacées.

Il est également capital de s'employer à titre prioritaire aux tâches qui permettront d'effacer les traces et séquelles du conflit, et notamment de régler les affaires en suspens concernant 1 712 personnes disparues. Nous soulignons à cet égard la tenue de nouvelles réunions du Groupe de travail sur les personnes disparues, à Belgrade et à Pristina, sous la présidence du Comité international de la Croix-Rouge. La MINUK doit continuer d'appuyer et d'encourager les efforts visant à faire la lumière sur le sort des personnes disparues, et redoubler d'efforts et renforcer la coopération pour empêcher que l'impunité soit la réponse apportée aux graves violations des droits de l'homme.

Nous soulignons le travail accompli par la MINUK dans son rôle d'appui à l'état de droit, et en particulier sa collaboration avec toutes les parties pertinentes intéressées en vue de régler les problèmes principaux sur le terrain. Nous soulignons qu'il est nécessaire que les présences internationales au Kosovo continuent de renforcer leur coopération mutuelle afin de contribuer à créer les conditions propices à l'application, de manière optimale, de l'Accord du 19 avril 2013.

Enfin, nous tenons à mettre en exergue le travail réalisé par le Représentant spécial du Secrétaire général pour promouvoir la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme au Kosovo, conformément à la résolution 1244 (1999).

M. Nduhungirehe (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, M. Farid Zarif, pour son exposé détaillé, et félicite la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), qu'il dirige, pour les résultats qu'elle obtient en accomplissant sa mission. Je remercie S. E. M. Tomislav Nikolić, Président de la Serbie, et Mme Atifete Jahjaga, du Kosovo, pour leurs déclarations respectives. Nos pensées et nos prières accompagnent le peuple de Serbie, suite aux inondations catastrophiques de la semaine dernière.

Le Rwanda se félicite de la poursuite du dialogue entre Pristina et Belgrade en vue de la mise en œuvre intégrale du premier Accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations, conclu le 19 avril 2013. Nous félicitons l'Union européenne de faciliter ce dialogue en cours et encourageons les deux parties à continuer de participer activement à des discussions fructueuses concernant leur objectif commun d'intégration à l'Union européenne.

Nous prenons également note des progrès accomplis par la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) dans la promotion de l'état de droit au Kosovo. Nous prenons acte de la prorogation du mandat d'EULEX jusqu'au 15 juin 2016 et du maintien de l'Équipe spéciale d'enquête, chargée d'enquêter sur les allégations de trafic d'organes. Nous espérons que l'examen stratégique d'EULEX, en cours, permettra à la Mission de continuer d'aider le Kosovo à renforcer l'état de droit, en particulier dans les secteurs de la justice, des douanes et de la police.

Le Rwanda se félicite des progrès faits dans la normalisation des relations entre la Serbie et le Kosovo, comme le montre l'intégration d'agents de police serbes qui ont pris leur service dans le nord du Kosovo dans le cadre de l'intégration d'anciens fonctionnaires du Ministère de l'intérieur de la Serbie dans la police du Kosovo. Il s'agit d'une mesure de confiance encourageante qui, nous l'espérons, sera suivie d'un accord final sur l'intégration des institutions judiciaires parallèles serbes dans l'ordre juridique kosovar, dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne.

S'agissant du retour des personnes déplacées, nous demeurons préoccupés par le fait que le taux de retour reste relativement faible. Nous accueillons toutefois avec satisfaction la stratégie pour les communautés et le retour des personnes déplacées pour la période 2014-2018 qui vise à améliorer et à mettre en place un environnement propice aux retours par la

construction de logements, la sécurité locale, la liberté de circulation, l'accès aux services publics et l'emploi. Nous considérons que cette initiative constitue une étape importante dans l'intégration générale des Serbes au Kosovo et nous saluons les efforts déployés par toutes les municipalités situées au sud du cours de l'Ibar/Ibër qui se sont conformées à l'obligation légale de nommer des représentants des communautés minoritaires à des fonctions importantes.

Concernant la sécurité, nous observons que la situation au Kosovo reste dans l'ensemble calme et que le taux de criminalité continue de baisser. Nous soulignons le rôle central des autorités et de la police et le travail important qu'elles réalisent à cet égard. Nous sommes cependant préoccupés par la multiplication des incidents au nord du Kosovo, principalement par les attaques contre des convois de la MINUK, l'arrestation de fonctionnaires serbes du Kosovo, les manifestations violentes et les restrictions imposées à l'entrée de personnalités serbes. Nous sommes également préoccupés par les incidents touchant les Serbes du Kosovo, en particulier par les atteintes au droit de propriété, y compris des biens appartenant l'Église orthodoxe serbe, la profanation de cimetières et les actes de vandalisme. Nous appelons les autorités kosovares à redoubler d'efforts pour prévenir de tels incidents et à enquêter sur les incidents survenus afin que les auteurs rendent compte de leurs actes. Nous insistons sur le fait que les autorités kosovares doivent protéger les Serbes du Kosovo et les autres minorités ethniques du Kosovo, une condition préalable nécessaire à la réconciliation.

Enfin, alors que le Kosovo se prépare aux élections législatives prévues le 8 juin, ma délégation est consciente des efforts et progrès considérables faits par les deux parties en vue de mettre intégralement en œuvre l'Accord conclu le 19 avril 2013. Nous les encourageons à faire un effort supplémentaire, par le dialogue, seul moyen d'assurer une paix durable entre les deux parties. Nous remercions l'Union européenne de continuer de faciliter ce dialogue et nous saluons la détermination constante du Représentant spécial du Secrétaire général, Farid Zarif, à ce que la MINUK exécute son mandat.

Le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein (*parle en arabe*) : Je remercie M. Farid Zarif, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), pour son exposé complet. Je souhaite la bienvenue à la Présidente de la République du Kosovo, S. E. Mme Atifete Jahjaga, et au Président de la République de Serbie, S. E. M. Nikolić, et les remercie pour leurs déclarations. Je présente les condoléances de la Jordanie au Gouvernement et au peuple serbes ainsi qu'aux gouvernements des pays voisins pour les victimes des inondations qui ont touché la région des Balkans plus tôt dans le mois.

Les progrès accomplis au Kosovo et la situation calme en matière de sécurité nous invitent à l'optimisme au moment où le programme de travail du Conseil de sécurité abonde en conflits complexes et situations délicates dans différentes régions. Nous devons féliciter aujourd'hui les dirigeants au Kosovo et toutes les couches de la société pour leur détermination à bâtir un État démocratique, unifié et multiethnique et leur engagement sérieux au sein de la communauté internationale. Nous appelons tous les pays à appuyer leurs efforts.

La Jordanie appuie la participation active et continue de Belgrade et de Pristina au dialogue facilité par l'Union européenne et le ferme engagement dont ont fait preuve les deux parties au cours de ces réunions. Nous saluons les accords conclus récemment concernant des questions techniques judiciaires. Nous estimons que les deux parties partagent la responsabilité de poursuivre le dialogue et de continuer à progresser vers la mise en œuvre intégrale et en toute bonne foi du premier Accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations.

L'Union européenne continue de jouer un rôle clef pour faire avancer ce dialogue. Nous espérons que les aspirations des deux parties à intégrer l'Union européenne et à renforcer leurs relations avec les organisations régionales contribueront à promouvoir la sécurité et la stabilité régionales, ainsi que la coopération entre les pays de la région dans divers domaines, afin de répondre aux aspirations du peuple et contribuer à leur prospérité.

Nous nous félicitons de la coopération en cours entre le Kosovo et l'Union européenne en vue de la prorogation du mandat de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo et de l'examen stratégique du rôle et des fonctions de cette mission pendant son prochain mandat, en tenant compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre sur le terrain des accords pertinents relatifs à l'état de droit.

Veiller à ce que les auteurs de crimes graves commis au cours des conflits soient traduits en justice,

indépendamment de l'appartenance ethnique de l'auteur ou de la victime de ces crimes, est l'un des principaux piliers de la justice transitionnelle. Par ailleurs, dans les sociétés sortant de conflit qui souhaitent consolider la réconciliation, il importe tout autant de s'assurer que toutes les parties sont convaincues qu'à l'avenir, elles pourront avoir accès et droit à la justice d'une manière équitable et adéquate. À cet égard, la Jordanie salue l'engagement du Kosovo à garantir le respect de l'état de droit et à créer un tribunal spécial chargé d'examiner les allégations figurant dans le rapport Marty de 2010.

Il faut continuer à traiter tous les problèmes découlant du conflit passé car ils ont des conséquences importantes sur l'état psychologique collectif des différentes communautés du Kosovo et de la région, notamment les questions relatives aux personnes déplacées, aux rapatriés et aux personnes portées disparues. Nous espérons que la MINUK et d'autres organisations internationales continueront d'apporter leur concours en vue du règlement de ces problèmes, afin d'instaurer la confiance et de consolider la réconciliation.

Le bon déroulement des élections locales en République du Kosovo témoigne de l'engagement du Gouvernement à mettre en place des institutions de l'État sans exclusive et de la capacité des autorités kosovares à gérer le processus démocratique et à organiser des élections justes et libres, comme l'ont souligné les observateurs internationaux. La Jordanie espère que les préparatifs des élections législatives au Kosovo se poursuivront à un rythme soutenu et avec une large participation. Nous espérons également que les élections se dérouleront avec succès.

Pour terminer, nous tenons à remercier le Chef et tout le personnel de la MINUK des efforts qu'ils déploient en vue de l'exécution du mandat de la Mission sous tous ses aspects.

M. Cherif (Tchad) : Je remercie M. Farid Zarif, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé. Je salue la présence de S. E. M. Tomislav Nikolić, Président de la Serbie, et de S. E. Mme Atifete Jahjaga, Présidente du Kosovo, et les remercie de leurs déclarations respectives.

Je voudrais, au nom du Tchad, présenter au Président Nikolić, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple serbes, toutes nos condoléances suite aux inondations qui ont emporté de nombreuses vies humaines et occasionné beaucoup de dégâts matériels.

Le Tchad constate avec satisfaction que la Serbie et le Kosovo ont continué de participer activement au dialogue facilité par l'Union européenne et que des progrès encourageants ont été faits dans la mise en œuvre du premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations du 19 avril 2013. Je félicite les parties pour la poursuite de leur dialogue et les avancées obtenues. À cet égard, nous saluons l'intégration de 284 fonctionnaires du Ministère de l'intérieur de la Serbie dans la police du Kosovo. Nous exhortons les parties à redoubler d'efforts en vue de la mise en place des communautés de municipalités serbes du Kosovo. Nous saluons les dispositions prises en vue de mettre en place les nouveaux conseils municipaux dans le nord du Kosovo après les élections municipales de 2013.

Nous encourageons l'initiative du projet de loi relatif aux élections générales et exhortons les instances compétentes à travailler en vue de permettre l'intégration et l'inclusion de tous, en particulier de la communauté serbe du Kosovo, ainsi que les autres communautés non majoritaires. La restauration de la confiance mutuelle entre communautés constitue un gage de succès du dialogue en cours. Concernant l'initiative de transformer la force de sécurité du Kosovo en armée du Kosovo, il est important de prendre toutes les précautions requises pour étudier la question sous tous ses aspects, sans pour autant exclure sur le long terme la possibilité pour le Kosovo de se doter des forces de défense et de sécurité propres.

Sur le plan de la justice, nous félicitons la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo le travail qu'elle abat sous l'autorité de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) dans le cadre général de la résolution 1244 (1999) et saluons la décision relative au renouvellement de son mandat. Nous saluons en particulier l'accord sur l'intégration des institutions judiciaires parallèles serbes dans l'ordre juridique kosovar et le renforcement de l'état de droit dans l'ensemble du Kosovo, matérialisé par plusieurs actes d'accusation émis et jugements rendus dans des affaires de criminalité organisée et de corruption. Nous tenons également à saluer l'initiative du Gouvernement kosovar visant à créer un tribunal spécial pour examiner les crimes de guerre. Nous nous félicitons de l'accord sur l'intégration des institutions judiciaires parallèles serbes dans l'ordre juridique kosovar. Nous attendons qu'un accord définitif sur l'intégration du système

judiciaire soit conclu dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne.

On observe avec satisfaction que sur le plan de la sécurité, la situation au Kosovo demeure stable, même si l'on compte encore des actes de vol, d'incendies criminels, d'atteintes aux droits de propriété, de vandalisme et de profanation de cimetières. Le Tchad condamne ces actes qui incitent à la violence et à la haine. Nous saluons les efforts de la MINUK, qui a facilité la communication entre les autorités kosovares et INTERPOL et à établi un plan stratégique de coopération interinstitutions au service de la lutte contre la criminalité organisée et la corruption avec la nomination d'un coordonnateur national anti-corruption.

Nous félicitons et encourageons le Groupe de travail sur les personnes disparues, comprenant le Comité international de la Croix-Rouge, la MINUK et les autorités nationales et locales, même s'il y a encore 1 712 personnes portées disparues depuis la fin du conflit au Kosovo.

Nous félicitons également le Gouvernement kosovar qui a approuvé, pour la période 2014-2018, une stratégie pour les communautés et le retour des personnes déplacées en leur garantissant tous les droits nécessaires.

Pour terminer, le Tchad encourage la communauté internationale dans son ensemble, et le Conseil de sécurité en particulier, à appuyer le processus de normalisation des relations entre Belgrade et Pristina dans le dialogue facilité par l'Union européenne. Les progrès enregistrés dans cette perspective sont de nature à encourager la MINUK à répondre aux attentes et à mieux se préparer pour relever les défis à venir.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous remercions M. Farid Zarif pour sa présentation du rapport sur la mise en œuvre du mandat de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2014/305). Nous souhaitons également la bienvenue à S. E. M. Tomislav Nikolić, Président de la République de Serbie, et à Mme Atifete Jahjaga. Nous tenons d'emblée à transmettre un message d'appui aux pays des Balkans touchés récemment par des inondations et saluons la solidarité dont ces pays ont fait montre 20 ans après le conflit qui a dévasté l'ex-Yougoslavie.

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité se réunit pour la quatrième fois depuis la signature du Premier Accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations, conclu le 19 avril 2013. Nous nous félicitons des progrès importants réalisés dans sa mise en œuvre. Nous soulignons tout particulièrement l'accord conclu par les parties sur les questions techniques pendantes concernant l'intégration des institutions judiciaires parallèles serbes dans l'ordre juridique kosovar. De même, une active participation de Belgrade et Pristina au dialogue facilité par l'Union européenne est indispensable s'ils veulent atteindre l'objectif qui leur est commun d'une association plus étroite avec les institutions de l'Union européenne. Dans ce contexte, je me félicite que la Serbie ait officiellement ouvert à Bruxelles, le 21 janvier 2014, les pourparlers sur son adhésion à l'Union.

Mon pays souligne le rôle des organisations régionales en matière de coopération pour la consolidation de la paix et le rétablissement de l'état de droit. Dans ce contexte, il faut saluer tout particulièrement l'action menée sur le terrain par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et par la Mission État de droit menée par l'Union européenne pour leur contribution au processus de rétablissement de l'état de droit et au maintien de la sécurité au Kosovo. Nous reconnaissons le rôle joué par l'Union européenne pour rapprocher les positions des parties, ce qui a abouti à l'Accord du 19 avril 2013.

Nous restons préoccupés par la situation compliquée des personnes déplacées au Kosovo. Le Chili tient à souligner la collaboration assurée par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour trouver des solutions à cette question. Si les autorités locales ont fait preuve de tolérance en autorisant ces retours, il leur faut néanmoins redoubler d'efforts pour éviter toute discrimination, notamment à l'encontre des minorités. Nous réitérons également la nécessité de continuer à mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) à tous les niveaux afin de garantir la participation des femmes aux processus de prise de décisions et afin que leurs besoins soient dûment pris en compte.

Nous tenons à souligner le travail et le rôle capitaux de la MINUK dans la promotion de la sécurité et la stabilité et du respect des droits de l'homme, ce qui est une priorité pour favoriser la réconciliation entre les communautés. Ce n'est qu'en instaurant un environnement de respect et de protection adéquate des droits fondamentaux qu'il sera possible de parvenir à la réconciliation nationale et d'ouvrir un avenir de paix.

Malgré les progrès réalisés dans le dialogue politique, nous sommes préoccupés par certains cas où

l'administration intérimaire du Kosovo n'a pas respecté les conditions convenues et définies par le statut du Kosovo et la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. C'est pourquoi nous exprimons nos réserves sur le projet de transformation de la force de sécurité en armée. Ainsi, nous appelons les autorités provisoires à s'abstenir d'empêcher l'entrée sur ce territoire d'autorités serbes afin de ne pas générer de nouveaux conflits.

L'expérience dans d'autres situations de conflit a montré que les processus de réconciliation doivent reposer sur la vérité et la justice. À cet égard, nous soulignons les progrès réalisés par les parties dans l'identification des personnes disparues, grâce notamment au travail pertinent mené par le Groupe de travail serbo-kosovar sur les personnes disparues avec l'aide de la MINUK. Nous devons avoir le courage d'avancer dans la recherche de la vérité et l'identification de toutes les personnes disparues.

L'importance de la justice pour la consolidation de la paix et le processus de réconciliation nationale n'est plus à démontrer. Nous tenons à souligner le rôle réalisé par EULEX en matière de transition et de consolidation de l'état de droit. Enfin, nous réaffirmons l'importance de la résolution 1244 (1999) en tant qu'instrument moteur de la réconciliation, la stabilité et la prospérité des communautés.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, M. Farid Zarif, pour son exposé. Je salue la présence parmi nous du Président de la Serbie, S. E. M. Tomislav Nikolić, et me félicite de sa déclaration. J'ai également écouté avec attention la déclaration de M[me] Atifete Jahjaga.

Les graves inondations qui ont récemment frappé la Serbie ont provoqué d'importantes pertes en vies humaines et des dégâts matériels considérables. La Chine exprime ses condoléances aux familles des victimes et toute sa sympathie aux familles des blessés. Mon pays fera tout ce qu'il pourra pour répondre aux besoins d'aide de la Serbie.

La Chine respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Serbie et comprend les préoccupations légitimes de la Serbie et du Kosovo. Elle est d'avis que la meilleure solution à la question du Kosovo réside dans des accords régionaux acceptables par toutes les parties par la voie du dialogue et de la négociation, dans le cadre des résolutions pertinentes du Conseil et conformément aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Aujourd'hui, la situation au Kosovo est généralement calme. Les deux parties à la question du Kosovo poursuivent le dialogue, ce qui a produit des résultats positifs dont la Chine se félicite. Nous encourageons les deux parties à continuer le dialogue et la négociation, à surmonter les difficultés et à relever les défis, à mettre activement en œuvre le Premier Accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations du 19 avril 2013, à assurer la protection effective des intérêts légitimes de tous les groupes ethniques et à régler le problème du retour des personnes déplacées afin que l'ensemble de la population puisse jouir de la paix et du développement et avoir ainsi une meilleure qualité de vie.

Une solution appropriée à la question du Kosovo et l'édification d'un Kosovo fait de communautés pluriethniques vivant en harmonie sont essentielles à la paix et à la stabilité des Balkans et du reste de l'Europe. C'est aussi un objectif commun de la communauté internationale. La Chine encourage la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) à continuer à exécuter le mandat du Conseil de sécurité sous la direction du Représentant spécial, M. Zarif. Elle forme l'espoir que la présence internationale – dont la MINUK, la Mission État de droit menée par l'Union européenne et la Force de paix au Kosovo – renforcera la coordination et la coopération conformément aux mandats respectifs afin de continuer à contribuer à la paix, à la stabilité et au développement du Kosovo.

M[me] DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial, M. Zarif, pour son exposé. Je souhaite la bienvenue pour la première fois au Conseil à la Présidente Jahjaga et au Président Nikolić, et les remercie pour leurs déclarations.

Je tiens à exprimer mes sincères condoléances à toutes les personnes en Serbie, en Bosnie-Herzégovine et en Croatie qui ont souffert de ces inondations dévastatrices. Nous les aiderons à se relever et à reconstruire.

Les États-Unis saluent la Serbie et le Kosovo pour l'attachement continu dont ils font preuve à l'égard du dialogue Serbie-Kosovo facilité par l'Union européenne, et de la mise en œuvre du Premier Accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations du 19 avril 2013. Les deux Gouvernements

ont pris des décisions difficiles et cruciales en vue de promouvoir la stabilité, la paix et la prospérité dans la région. Nous tenons en particulier à saluer les efforts déployés par la Présidente Jahjaga, la première et unique femme chef d'État d'un pays des Balkans occidentaux, pour promouvoir l'ouverture au Kosovo. Nous remercions également le nouveau Gouvernement serbe d'avoir renouvelé son attachement à la poursuite du processus de normalisation, dans le respect du cadre juridique et institutionnel du Kosovo et conformément à l'Accord.

Je souhaite aujourd'hui mettre l'accent sur trois questions : les prochaines élections parlementaires au Kosovo, la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et l'examen stratégique du secteur de la sécurité au Kosovo.

Nous nous félicitons que la Présidente Jahjaga ait annoncé la tenue d'élections parlementaires pour le 8 juin. Les élections municipales de 2013 ont montré que le Kosovo était capable de respecter les normes électorales internationales, et il importera que les dirigeants kosovars démontrent leur volonté politique de faire de même durant cette période pré- et postélectorale. Nous prenons acte avec satisfaction des garanties fournies par la Présidente Jahjaga à cet égard. De tels processus politiques, ouverts et réguliers, aident le Kosovo à renforcer sa position en Europe.

Les États-Unis félicitent le Gouvernement kosovar et l'Assemblée du Kosovo d'avoir approuvé l'échange de lettres concernant la transition d'EULEX et la prorogation de son mandat, mais aussi de leur appui à la création d'un tribunal spécial pour les procès qui pourraient résulter des travaux de l'Équipe spéciale d'enquête. Nous remercions également l'Union européenne du rôle qu'elle continue de jouer au Kosovo. Les lettres évoquent le prolongement de deux ans du mandat d'EULEX, en tenant compte des progrès accomplis par le Kosovo depuis 2008, et énoncent des directives détaillées pour veiller à la création d'une structure judiciaire crédible sur le plan international et à la tenue des procès qui pourraient résulter des travaux de l'Équipe spéciale d'enquête.

Le vote solide de l'Assemblée montre l'attachement du Kosovo à la justice et à l'état de droit. Suite aux élections du mois prochain, nous espérons que la nouvelle Assemblée examinera rapidement les textes d'application pertinents. Il est dans notre intérêt commun de faire la lumière une fois pour toutes sur les allégations contenues dans le rapport établi par le Conseil de l'Europe en 2011, et ce afin de renforcer la crédibilité internationale du Kosovo et de promouvoir ses aspirations européennes.

Enfin, je souhaite aborder la question de l'examen stratégique du secteur de la sécurité au Kosovo, facilité par une équipe de conseillers des États-Unis, qui a été mené en vue d'évaluer les besoins légitimes du Kosovo en matière de sécurité. Le rapport final publié en mars énonce un plan responsable pour développer progressivement, sur plusieurs années, une capacité de défense territoriale limitée, conformément aux normes euro-atlantiques et sur la base de la force de sécurité pluriethnique du Kosovo existante. Ce processus a été dirigé de manière transparente et professionnelle au cours des deux dernières années.

Dans l'accomplissement de leur rôle de facilitateur, les États-Unis ont consulté plusieurs fois le Gouvernement serbe à ce sujet, et le Gouvernement kosovar a expliqué aux partenaires régionaux et aux membres de l'OTAN les recommandations issues de l'examen en vue de transformer la force de sécurité du Kosovo en armée du Kosovo, conformément à la résolution 1244 (1999). Nous sommes certains qu'avec la participation de l'OTAN et des partenaires régionaux, il sera possible de renforcer la confiance entre les deux camps et de veiller à ce que les arrangements conclus permettent de renforcer la sécurité et la stabilité dans la région. Dans cette optique, nous avons accueilli avec satisfaction les garanties écrites fournies à l'OTAN par le Gouvernement kosovar, qui réaffirme l'engagement pris en vertu de l'Accord d'avril 2013, à savoir que la force de sécurité du Kosovo et l'entité qui lui succédera n'entreprendront aucune mission dans le nord sans consentement préalable de la Force de paix au Kosovo.

D'autre part, en tant que membre de l'OTAN, les États-Unis notent que l'attachement de l'Alliance au Kosovo reste inchangé. Le jour approche où le Kosovo et la Serbie ne seront pas simplement des voisins, mais des partenaires au sein de l'Union européenne et des institutions euro-atlantiques. Le Kosovo a considérablement renforcé sa démocratie depuis sa déclaration d'indépendance. Plus de la moitié des États Membres de l'ONU, y compris neuf membres du Conseil de sécurité, reconnaissent à présent le Kosovo en tant qu'État souverain et indépendant. Pour plus de stabilité dans la région, nous demandons instamment aux États qui n'ont pas encore reconnu le Kosovo de le faire. Nous espérons que les dirigeants à Belgrade et Pristina maintiendront leur attitude positive et s'efforceront de

créer un environnement pacifique et sûr pour permettre aux citoyens de s'épanouir. Ils peuvent compter sur le plein appui des États-Unis à cet égard.

Mme Lucas (Luxembourg) : Je remercie à mon tour le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), M. Farid Zarif, pour son exposé. Je salue la présence de S. E. Mme Atifete Jahjaga, Présidente du Kosovo, et de S. E. M. Tomislav Nikolić, Président de la Serbie.

Avant toute chose, je voudrais exprimer la solidarité et la compassion du Luxembourg aux victimes des inondations dans les Balkans occidentaux. Nos pensées sont avec tous ceux qui sont affectés par cette catastrophe.

La période couverte par le dernier rapport du Secrétaire général (S/2014/305) a été marquée par les échéances électorales au Kosovo et en Serbie. Malgré le relatif ralentissement de la mise en œuvre des accords conclus dans le cadre du dialogue entre Belgrade et Pristina, facilité par l'Union européenne, d'importants progrès ont été réalisés depuis le début de l'année. Les discussions sur l'organisation et les effectifs des institutions judiciaires dans le nord du Kosovo ont bien avancé et pourront, nous l'espérons, être conclues prochainement. L'intégration des agents de police serbes dans la police du Kosovo s'est poursuivie. L'élection partielle pour désigner le maire de Mitrovica-Nord a eu lieu sans incident, et tous les maires ont prêté serment.

Le Gouvernement serbe issu des élections parlementaires du 16 mars a manifesté son intention de poursuivre son processus d'intégration européenne, et nous nous en félicitons. Ce processus passe par la normalisation des relations avec le Kosovo. Les Kosovars, pour leur part, auront l'occasion de s'exprimer aux urnes le 8 juin prochain. Nous saluons le lancement par l'Union européenne, le 20 mai dernier, d'une mission d'observation des élections, qui travaille en étroite coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en

Europe. La qualité du processus électoral au Kosovo sera un élément important pour juger la maturité de ce jeune pays, et nous espérons que le développement positif entamé avec les élections municipales de novembre passé pourra se confirmer. Nous encourageons également tous les Serbes du Kosovo à utiliser ce droit démocratique, qui est en même temps un devoir citoyen.

Une fois le nouveau Gouvernement kosovar en place, le processus de normalisation pourra reprendre avec un nouvel élan. La mise en œuvre des accords conclus doit se poursuivre. Je pense en particulier à la mise en place de l'association des municipalités serbes du Kosovo, qui est au cœur de l'accord historique du 19 avril 2013.

La poursuite des réformes visant à garantir la primauté du droit est essentielle pour l'intégration européenne du Kosovo. Il est ainsi à saluer que le 23 avril dernier, le Parlement du Kosovo ait approuvé l'échange de lettres entre la Présidente du Kosovo et la Haute Représentante de l'Union européenne, Catherine Ashton, en vue de prolonger jusqu'au 15 juin 2016 le mandat de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX).

D'importants progrès ont été faits depuis le déploiement d'EULEX en 2008. Tout en adaptant son action dans le sens d'une responsabilisation accrue des Kosovars, EULEX continuera de jouer un rôle clef dans trois domaines : l'accompagnement des autorités kosovares pour renforcer leurs institutions, la lutte contre la criminalité organisée et la corruption, et la poursuite des auteurs de crimes de guerre et des crimes les plus graves, y compris en enquêtant sur les allégations contenues dans le rapport sur le traitement inhumain de personnes et le trafic d'organes humains au Kosovo. Nous saluons les avancées réalisées par l'Équipe spéciale d'enquête et les préparatifs en cours en vue de mettre en place un tribunal spécial pour juger les personnes qui seraient incriminées.

Le Luxembourg attache une grande importance au sort des 1 712 personnes qui sont toujours portées disparues depuis la fin du conflit au Kosovo. Les travaux d'exhumation dans la carrière de Rudnica doivent se poursuivre avec l'appui des partenaires internationaux et en présence des autorités kosovares afin de permettre aux familles des victimes d'être fixées sur le sort de leurs proches.

Nous reconnaissons les efforts du Gouvernement kosovar pour relever le taux de retours volontaires et promouvoir la réintégration des personnes déplacées. La stratégie pour les communautés et le retour des personnes déplacées pour la période 2014-2018 dont le Kosovo s'est doté est un pas dans la bonne direction. Nous nous félicitons des propos de la Présidente Jahjaga, qui vient de réaffirmer la détermination du Kosovo d'éliminer les obstacles au retour des personnes déplacées, y compris les Serbes.

Depuis maintenant plus d'un an, sous les auspices de l'Union européenne, la Serbie et le Kosovo se sont engagés de manière résolue sur le chemin de la normalisation de leurs relations. La détermination de leurs dirigeants a permis aux deux pays de franchir des étapes cruciales. La Serbie a entamé les négociations d'adhésion à l'Union européenne le 21 janvier dernier et le Kosovo a conclu le 2 mai les négociations avec la Commission européenne en vue de parapher dans les prochains mois l'accord de stabilisation et d'association entre l'Union européenne et le Kosovo.

Ces évolutions positives doivent encourager Belgrade et Pristina à progresser de manière irréversible sur la voie des réformes et de la normalisation de leurs relations. Nous sommes confiants que les dirigeants et les citoyens des deux pays feront preuve de l'engagement et du courage nécessaires pour réaliser leur avenir européen. En tant que partenaire solidaire et fidèle de la Serbie et du Kosovo, le Luxembourg n'épargnera aucun effort pour les soutenir dans leurs efforts.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de la République de Corée.

Ma délégation remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Farid Zarif, de son exposé. Nous souhaitons une chaleureuse bienvenue au Conseil au Président Nikolić et à la Présidente Jahjaga, que nous remercions de la déclaration qu'ils ont faite aujourd'hui. Nous sommes en pensées avec tous ceux qui ont été touchés par les récentes inondations en Serbie et dans d'autres pays des Balkans, auxquels nous présentons nos condoléances et nos vœux de prompt relèvement.

Une année après la signature de l'accord historique du 19 avril entre Belgrade et Pristina, d'importants progrès ont été enregistrés sur la voie de la normalisation de leurs relations. À partir de ces acquis obtenus de dure lutte, nous comptons que la Serbie et le Kosovo continueront de prendre une part constructive au dialogue facilité par l'Union européenne en vue de résoudre diligemment les questions restantes, y compris celle de la mise en place de la future association/communauté de municipalités serbes.

Si nous louons ces réalisations, nous demeurons préoccupés par les violents incidents survenus dans le nord du Kosovo, tels que les attaques récentes subies par la police du Kosovo et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), ainsi que les manifestations contre leur action de maintien de l'ordre. Ce type d'incidents illustre à notre avis la nécessité d'un renforcement de la crédibilité du système judiciaire. À cet égard, nous soulignons l'importance du travail de consolidation de l'État de droit qu'accomplit EULEX au sein des institutions kosovares. Nous invitons les dirigeants du nord, ainsi que de Belgrade et de Pristina, à coopérer de façon constructive avec EULEX.

Enfin, nous invitons les autorités kosovares à oeuvrer à la protection des minorités. Il conviendrait en particulier de veiller davantage à faciliter le retour volontaire et dans des conditions de sûreté des personnes déplacées. La stratégie pour 2014-2018 en vue de la réintégration des personnes rapatriées est à cet égard une évolution positive.

Nous félicitons une fois encore tout le personnel de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, d'EULEX et des autres partenaires internationaux des efforts inlassables qu'ils déploient pour la cause du maintien de la paix et de la stabilité au Kosovo.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

S. E. le Président Nikolić a demandé à prendre la parole pour faire une nouvelle déclaration.

Le Président Nikolić (Serbie) (*parle en serbe; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Je n'ai pas l'intention de commenter les déclarations des membres du Conseil; elles sont le reflet des positions de leurs gouvernements. Par mes commentaires, je pourrais peut-être mettre les citoyens de mon pays en porte-à-faux avec les positions prises par certains pays simplement parce que je ne suis pas d'accord avec certains membres du Conseil. Je voudrais simplement demander aux membres, lorsqu'ils pensent à ce problème, d'y réfléchir comme s'il s'était produit dans leur propre pays. Je souhaite que pareille situation ne se produise jamais dans d'autres pays.

Je voulais prendre la parole encore une fois pour remercier les membres de leurs condoléances et de leur compassion à l'égard des citoyens de la Serbie, de la Bosnie-Herzégovine et de la Croatie qui ont souffert de terribles inondations. Faute d'aide internationale, ils risquent d'avoir de grandes difficultés à éponger les conséquences de ces événements. La vie continue, par-delà la politique, en dehors de ces murs, mais je sais que nous parviendrons à nous en sortir, malgré les conséquences de ces événements, grâce à l'aide de nos amis.

Le Président (*parle en anglais*) : M[me] Jahjaga a demandé à prendre la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M[me] Jahjaga (*parle en anglais*) : S’agissant de la question des incidents en lien avec les biens de l’Église orthodoxe serbe, qui a été soulevée par certains orateurs qui m’ont précédée, je voudrais présenter notre position. J’ai fermement et publiquement condamné les incidents dont a fait récemment l’objet l’Église orthodoxe serbe au Kosovo, en particulier les graffitis apposés sur les portes du monastère de Dečani, que j’ai eu le plaisir de visiter récemment. Le Kosovo est détenteur d’une longue tradition de tolérance interreligieuse et d’un bilan positif de préservation de notre patrimoine culturel commun. Ces actes sont contraires à l’esprit de ce que nous essayons de bâtir au Kosovo. Toute tentative de profanation de ces objets de culte est totalement inadmissible.

J’ai demandé aux autorités de traduire au plus vite en justice les auteurs de ces actes, et les autorités se penchent sur ces incidents. Dans le cas particulier du monastère de Dečani, la police a ouvert une instruction sur cette affaire. Aucune église, mosquée, ni aucun autre lieu de culte ne sera détruit au Kosovo. Nous avons une longue tradition de tolérance interconfessionnelle et nous entendons la préserver.

En ce qui concerne la question de la Syrie qui a été soulevée à la présente séance, le problème des combattants étrangers qui ont été recrutés ou qui ont rejoint la guerre en Syrie a mis en difficulté tous les pays du monde. Malheureusement, la République du Kosovo n’est pas davantage à l’abri de ce problème. Mais nous avons adopté des mesures énergiques pour endiguer cette menace, et je veux assurer le Conseil que nous nous attaquons efficacement à cette question. Notre démarche passe par des mesures juridiques et sécuritaires, ainsi que par la sensibilisation du public kosovar. La direction kosovare est unie dans la condamnation catégorique de ce phénomène et dans ses efforts pour décourager nos concitoyens de se joindre aux combats en Syrie. Nos communautés religieuses se sont également attelées à sensibiliser la population sur les incidences néfastes de ce phénomène pour le Kosovo et pour la région. Le Gouvernement kosovar a rédigé et approuvé une loi prévoyant de punir de 15 ans de prison ceux qui se joignent à ces combats. Nous déchouerons de sa citoyenneté toute personne qui se joint à la guerre en Syrie. Nos services de sécurité sont à pied d’oeuvre 24 heures sur 24 pour faire face à ce problème, et ils ont mené avec succès des opérations de prévention à cet égard. Selon nos estimations, il s’agit d’un groupe marginal qui a rejoint les combats en Syrie. La majorité absolue des citoyens kosovars sont déterminés à combattre avec nous ce phénomène délétère. Le Kosovo ne servira pas de refuge ou de pays de transit à ces éléments et nous continuerons d’œuvrer au règlement de cette question avec nos partenaires et avec les organisations internationales chargées de la sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n’y a pas d’autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 50.